



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE Du 21 AU 27 JUILLET 2018

- [Quand Jaurès parlait d'un président ami des banquiers et des patrons de presse, faux patriote et vrai coquin...](#)
- [Revenu de base : les étapes d'une expérimentation se dessinent](#)
- [Qui sort des listes de Pôle Emploi et comment en sort-on ?](#)
- [Inégalité et emploi : le poids des choix des employeurs](#)
- [Tiers-lieux : les territoires à « l'âge du faire »](#)
- [La majorité a-t-elle toujours raison ?](#)
- [Affaire Benalla : Emmanuel Macron, Président-monarque ou chef de meute ?](#)
- [Affaire Benalla : quelques questions de procédure](#)
- [Les territoires de la région face au défi du développement durable](#)
- [La fable du 31 août 2013](#)
- [Benalla et l'arc d'extrême droite](#)
- [Fake news, invectives : Macron attaque la presse avec les armes qu'il combattait](#)
- [L'affaire Benalla ou le crépuscule de la monarchie présidentielle](#)
- [Affaire Benalla : quand le leadership déraile, les réformes en pâtissent](#)

Quand Jaurès parlait d'un président ami des banquiers et des patrons de presse, faux patriote et vrai coquin...

Jaurès parle d'un président de la République ami des banquiers et des patrons de presse, faux patriote et vrai coquin...

Nous sommes en 1894. Jean Jaurès défend devant la cour d'assises de la Seine le journaliste Gérault-Richard, accusé d'outrages à Jean Casimir-Perier, président de la République.

Jean Casimir-Perier : membre d'une famille de banquiers, propriétaire de mines, devenu président de la République pour servir les intérêts de l'oligarchie financière.

Dans cette plaidoirie, Jaurès dresse l'histoire d'une famille d'hommes d'argent, ou plutôt d'*hommes politiques d'argent*, parfaits représentants de ces hommes qui, depuis la Révolution et à travers tout le 19e siècle, prennent peu à peu possession de la République, mêlant de plus en plus profondément les affaires, la banque, la presse et la politique.

Avant d'en lire de plus longs extraits (la quasi intégralité de la plaidoirie est publiée [sur cette page](#)), quelques citations qui résonnent aujourd'hui avec une intensité toute particulière :

Hommes politiques et hommes d'argent

« Dans notre société, où le pouvoir politique est nécessairement l'expression du pouvoir économique et où il n'y a d'autre puissance que celle de l'argent, les grands banquiers et les spéculateurs qui ont capté dès le début les sources de l'argent, ont capté par cela même les sources de la puissance. »

Au sujet de Casimir Perier (le père du président) :

« Pour refaire cette fortune, voici quel est son premier coup de spéculation, qui juge toute sa manière. Il achète actif et passif une maison qui traversait des embarras momentanés. Il réalise aisément l'actif et triple sa fortune. C'est ainsi, messieurs les jurés, la caractéristique de Casimir Perier. **C'était avant toute chose un banquier de proie. Il guettait dans notre société tourmentée les sinistres commerciaux et industriels et s'enrichissait de la défaite des vaincus de la dépouille des naufragés.** [...] »

Et lorsque ces embarras ne suffisaient pas, lorsqu'il n'y avait pas assez de détresses à exploiter, pas assez de ruines dont il pût hausser sa maisons, pas assez de naufrages dont il pût piller les dépouilles, il créait lui-même ces embarras, ces ruines, ces naufrages. Comme régent de la Banque de France [...] »

Les vrais patriotes et les faux patriotes

» Et après tout cela, quand nous trouvons d'époque en époque tous ces scandales dans l'histoire de la dynastie, on s'étonne que Gérault-Richard accuse ces hommes d'être de faux patriotes ! Mais qu'est-ce donc que le patriotisme ? Consiste-t-il à prodiguer à tout propos le mot de patrie ? [...] »

Non. Depuis que la Révolution française a fait la patrie une et indivisible, le **patriotisme consiste à subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général. Mais lorsqu'une oligarchie puissante abuse de son pouvoir d'argent pour subordonner au contraire l'intérêt général à l'intérêt particulier**, quand le chef d'une famille arrogante profite de son passage au ministère pour agrandir son domaine minier ou ramasser de l'or

dans des spéculations qui diminuent la force défensive de la patrie, qu'on ne parle plus de patriotisme, qu'on ne souffle plus avec emphase dans des clairons fêlés.

Tout cela n'est que comédie, fausseté et mensonge, et Gérault-Richard a raison de crier, ici et ailleurs : « Faux patriotes ! » Cette vérité qu'il a dite, l'histoire la ratifiera. »

La presse avilie par la corruption et la finance

« Donc, quel argument reste-t-il ? — Que nous voulons déshonorer la presse ? [...] On a parlé de ce qui peut avilir la presse. Ah ! ce ne sont pas des polémiques loyales. Ce qui peut l'avilir, c'est le régime des fonds secrets et des mensualités servies par les banquiers. Nous protestons contre un régime capitaliste et financier qui livre la presse à la corruption gouvernementale et à la vaste puissance des établissements de crédit : Crédit foncier, Crédit lyonnais, etc., de ceux qui ont volé hier et de ceux qui voleront demain. **Voilà ce qui avilit la presse française et la rabaisse à n'être plus que l'organe des hommes d'argent.**

[...] Il y a la presse vénale, qui trop souvent n'est qu'un outil de plus aux mains du pouvoir ou des financiers. »

Un président de la finance, de la réaction et des coquins

» Et de quels arguments se sert-on pour nous arrêter ? On nous dit : Le président de la République doit être au-dessus des partis, des discussions et des luttes. Mais est-ce nous qui l'avons jeté dans la lutte ? Est-ce qu'il est entré à l'Élysée comme un arbitre impartial tenant sa bienveillance égale entre toutes les fractions du pays ?

Non, il y est entré comme **président de combat** [...]. Vous l'avez vu, en effet, ce n'est pas le pays tout entier qui s'est groupé autour de lui, mais seulement **toutes les forces rétrogrades et oligarchiques**.

Tous ceux qui avaient quelque inquiétude devant l'avenir de justice qui se prépare se sont rencontrés d'instinct autour de l'homme dont le nom signifie réaction et résistance. Il en est qui veulent qu'on renouvelle le privilège de la Banque de France, parce que cela permettra aux gros banquiers de rester maître du crédit contre la bourgeoisie travailleuse aussi bien que contre le prolétariat. Ces hommes se sont dit : Puisque ce sont les Perier qui ont fondé la Banque de France pour les banquiers, nous sommes bien tranquilles : nous allons porter Casimir-Perier à la **présidence de la République et le privilège de la Banque sera renouvelé au profit des grands financiers**.

D'autres hommes se sont dit : Est-ce que par hasard les ouvriers des mines ou des filatures voudraient élever leurs prétentions ? Eh bien, il y a là le seigneur féodal d'un domaine minier, nous allons le hausser à la présidence de la République, et de là-haut son nom seul rappellera aux ouvriers les massacres de Lyon et les longues résignations silencieuses d'Anzin.

Et puis, il y a tous ceux qui *[ont été mêlés aux récents scandales financiers]*. Expliquez-moi, je vous prie, en vertu de quel instinct et de quelle affinité tous, condamnés et acquittés, se sont groupés dès la première heure autour de la candidature de Casimir-Perier. [...] Tous [c]es hommes qui se sentent suspects savent qu'il y a dans les origines de la fortune des Perier des parties louches qui créent entre elle et eux je ne sais pas quelle complicité vénérable. Et les coquins du jour, qui n'ont pu parvenir encore à l'autorité morale par la longue possession des fortunes mal acquises, se sentent protégés par la majesté des rapines séculaires dont le temps a effacé la honte sans abolir le profit.

Voilà pourquoi il y a eu de toute part vers le nouveau chef de la République un concours de toutes les volontés rétrogrades, de toutes les frayeurs oligarchiques, de toutes les cupidités serviles. [...] »

Extraits plus longs de la plaidoirie de Jean Jaurès :

[...] Eh bien ! messieurs les jurés, nous ferons devant vous ce que l'accusation n'a pas fait, et nous nous attacherons à montrer que l'article ne contient d'outrage ni dans ses termes particuliers, ni dans son inspiration générale.

Où est donc l'injure ?

Vous avez dit que le titre : « A bas Casimir ! » constituait un outrage. [...] Je vous rappelle surtout que le prénom de Casimir a cessé d'être un prénom, et que depuis deux générations il a été pieusement incorporé au nom de famille pour que l'orléanisme autoritaire, avide, égoïste et sanglant de l'aïeul fût désormais le patrimoine impérissable des Perier.

Est-ce parce que nous avons écrit les mots : « A bas ! » devant le prénom ou devant le nom, que le titre de l'article contient un outrage ? Mais je comprends, à la rigueur, que si ce cri avait été poussé dans la rue, pour provoquer sur le passage même du président un attroupement hostile ou une manifestation tapageuse, je comprends, dis-je, qu'il soit poursuivi. Mais l'on prend l'article dans son sens littéral et dans le sens politique que lui donne son auteur, quand il termine par ces mots : « A bas Casimir ! » c'est-à-dire : « Vive la République des travailleurs ! » il est clair que ce cri ne signifie qu'une chose : c'est que dans notre pays, les vrais démocrates et les vrais républicains souhaitent et préparent la chute du président Perier. Et c'est leur droit. [...]

La bourgeoisie généreuse

C'est cette bourgeoisie [celle de Diderot et de Concorcet, celle qui rêvait une société d'égalité et de solidarité] qui en 1830, d'accord avec le peuple des Trois Journées, a voulu faire sortir de la Révolution sinon la République elle-même, du moins l'esprit républicain. Et le peu qui en reste aujourd'hui après d'innombrables faillites politiques et morales, va se confondre de plus en plus dans la préparation de la République sociale avec le prolétariat croissant et organisé.

Cette bourgeoisie avide qui détourne la Révolution à son profit

Mais en face de cette bourgeoisie généreuse, il y avait une autre bourgeoisie égoïste, vaniteuse et avide. Celle-là aussi préparait la Révolution. Mais au lieu de la préparer pour toute la nation, elle la préparait pour elle-même et pour elle seule, pour ses intérêts et ses vanités de classe. Elle voulait supprimer les nobles, mais pour les remplacer. Elle réunissait déjà dans de vastes manufactures de nombreux ouvriers, étrangement exploités.

Riche de ses monopoles industriels, de ses spéculations sur les effets publics, de ses trafics dans la ferme de l'impôt, elle achetait les châteaux splendides des grands seigneurs obérés, comme Claude Perier installant dans le château de Vizille, acheté d'un Villeroy, dernier héritier d'un Créqui-Lesdiguières, une manufacture de toile.

Quelques mots sur Claude Perier, l'ancêtre [1742-1801] Sa première rencontre avec la démocratie

Mais là encore cette bourgeoisie avait une tristesse. Plus vaniteuse que fière, elle craignait d'être dédaignée par les nobles mêmes qui lui avaient vendu leurs domaines. Et alors une double pensée travaillait Claude Perier : ou il deviendrait noble et marcherait l'égal des grandes familles, ou il abolirait le régime féodal et nobiliaire pour qu'une seule noblesse restât debout, celle de l'argent, et pour que la suzeraineté féodale et nobiliaire ne fit pas ombre à la nouvelle suzeraineté industrielle qu'il prétendait exercer. Voilà, dès le début, l'esprit même de la race tel qu'il va se développer pendant un siècle. [...]

[Jaurès dresse un long portrait de Claude Perier, l'ancêtre du président de la République].

Claude Perier, surgissant à l'heure où commençait le régime de la grande industrie et de la grande bourgeoisie, par une combinaison qui est encore un caractère de sa race, unit en lui l'esprit des combinaisons hardies et des vastes exploitations qui a fait fortune de la bourgeoisie nouvelle et l'étrange lésinerie de la bourgeoisie ancienne, qui ne pouvait s'enrichir que petitement. Jamais homme ne fut plus avare que Claude Perier dans des affaires plus étendues. Tous les ouvriers qu'il accumulait dans ses ateliers ont eu à pâtir du régime du capitaliste naissant et de la sordide avarice du maître.

Pauvres ouvriers de la fin du XVIII^e siècle ! Jamais matière humaine ne fut manipulée plus âprement. Ils avaient contre eux les pouvoirs anciens et les pouvoirs nouveaux : le noble, le bourgeois, le roi qui les faisait saisir comme déserteurs quand ils quittaient l'atelier. L'ouvrier n'avait plus l'abri, si insuffisant fût-il, des vieilles corporations, et il ignorait encore qu'il était capable de faire des révolutions. Si dédaigné, si méprisé et si oublié, qu'en 1789, quand un souffle de générosité passa sur le pays, on oubli de le convoquer aux Assemblées primaires. Et alors les ouvriers de la région de Paris et de celle de Lyon, qui était celle de Claude Perier, se réunirent à part et rédigèrent après les cahiers des trois ordres ce qu'ils appelaient les cahiers des pauvres, où ils demandaient que le salaire ne fût pas froidement calculé en vertu des maximes d'une cupidité effrénée. Parmi les inspireurs de ces tristes cahiers des pauvres, figuraient les ouvriers des manufactures de Claude Perier. Donc, d'un côté, sordide et cruelle avarice ; de l'autre, les cahiers des pauvres. Voilà la première rencontre des Perier avec la démocratie.

Quand les banquiers et les spéculateurs se firent politiques

Pendant la tempête et jusqu'à la fin de la Terreur, Claude Perier acheta, par quelques libéralités forcées, un peu de tranquillité et de sécurité. Après Thermidor, il se précipite vers Paris où les agitations d'argent vont succéder aux agitations de conscience, et là, sur les fluctuations des domaines nationaux, sur les variations des effets publics et sur les fournitures de la guerre, il se livre à des spéculations qui enflent sa fortune. Il devient l'une des puissances financières du Directoire et du Consulat. Il entre aux mines d'Anzin, d'où les nobles avaient émigré, mais où avait subsisté la constitution de l'ancien régime. Il réalise ainsi son rêve qui était de fonder sur une base féodale sa domination bourgeoise, et il entre à la Banque de France, créée par le premier consul. C'est lui qui en rédige les statuts, instituant dans la banque de l'État la prédominance d'une oligarchie financière. C'est ainsi que par Claude Perier, toute la puissance financière du temps commence à se concentrer dans cette famille.

Par des spéculations dans l'industrie et la banque et par la part qu'elle prend dans le domaine minier, la famille Perier étend son action à toute la surface de la production capitaliste. Alors les grandes ambitions politiques peuvent venir.

Dans notre société, où le pouvoir politique est nécessairement l'expression du pouvoir économique et où il n'y a d'autre puissance que celle de l'argent, les grands banquiers et les spéculateurs qui ont capté dès le début les sources de l'argent, ont capté par cela même les sources de la puissance.

Après Claude Perier, le fils : Casimir Perier

Les banquiers (de proie) arrivent au pouvoir

Casimir Perier, futur ministre de Louis-Philippe, peut s'élancer avec une arrogance impétueuse à la conquête du pouvoir. Il commence par refaire et par agrandir sa fortune, car la fortune du père Claude Perier avait été partagée entre ses nombreux enfants. Pour refaire cette fortune, voici quel est son premier coup de spéculation, qui juge toute sa manière. Il achète actif et passif une maison qui traversait des embarras momentanés. Il réalise aisément l'actif et triple sa fortune. C'est ainsi, messieurs les jurés, la caractéristique de Casimir Perier. C'était avant toute chose un banquier de proie. Il guettait dans notre société tourmentée les sinistres commerciaux et industriels et s'enrichissait de la défaite des vaincus de la dépouille des naufragés. [...]

Et lorsque ces embarras ne suffisaient pas, lorsqu'il n'y avait pas assez de détresses à exploiter, pas assez de ruines dont il pût hausser sa maisons, pas assez de naufrages dont il pût piller les dépouilles, il créait lui-même ces embarras, ces ruines, ces naufrages. Comme régent de la Banque de France, il faisait partie du conseil d'escompte et s'y montrait d'une impitoyable sévérité, refusant le crédit aux industriels ou aux commerçants. Quand il les voyait ainsi acculés, sans crédit, sans ressources, il leur ouvrait les guichets de sa propre banque et leur fournissait des capitaux avec un escompte usuraire.

Ah ! lorsque nous protestons, comme Gérauld-Richard l'a fait, avec une véhémence loyale contre ces procédés de déprédation et de pillage, on nous accuse avec légèreté de ne songer qu'au prolétariat ouvrier. [...] Ce que nous défendons contre ces manœuvres louches des banquiers arrivés au pouvoir, ce n'est pas le prolétariat ouvrier seul, c'est l'ensemble des forces productrices de notre pays. J'ose dire que c'est aussi l'honneur du pays et de la France elle-même.

Oui, messieurs les jurés, c'est la loi souveraine de l'histoire : il faut que tout régime ait son symbole et son signe visible par où se trahit et éclate son âme. On a voulu faire la République des grands manieurs d'argent et des grands usuriers ; eh bien ! le domaine où réside le président de la République, où il convoque les ministres et signe les décrets ; le domaine d'où il promulgue les lois et où il reçoit, au nom de la France, les représentants des peuples, c'est une terre d'usure, et lorsque la République française touche ce sol, c'est un esprit d'usure qui monte en elle. Je vous l'avoue, j'aimais mieux pour notre pays les maisons de débauche où agonisait la vieille monarchie de l'ancien régime, que la maison louche de banque et d'usure où agonise l'honneur de la République bourgeoise.

M. le Président : Monsieur Jaurès, vous allez trop loin. Vous avez fait jusqu'à présent le procès de la famille Perier et vos dernières comparaisons dépassent toutes les bornes ; vous comparez la maison du président de la République à une maison de débauche...

M. Jaurès : Je ne la compare pas, je la mets au-dessous. [...]

Opportuniste avant tout...

[Jaurès poursuit le portrait de Casimir Perier et la manière dont il concilie intérêts politiques et économiques à son profit et au profit de ceux de sa caste.]

Riche manufacturier, riche banquier, riche propriétaire de mines, il y a une chose qui l'émeut et qui le trouble tout d'abord : ce sont les commencements de révolte ouvrière.

Il y a à Lyon des ouvriers qui gagnent dix-huit sous par jour pour dix-huit heures de travail, et il se trouve que dans une réunion de prud'hommes patrons et de prud'hommes ouvriers présidée par le général et par le préfet, un tarif de salaires a été élaboré d'un commun accord entre les ouvriers et les patrons. Mais Casimir Perier n'admet pas que les ouvriers puissent intervenir dans la fixation des salaires et produire ainsi une diminution du dividende. Il envoie alors au préfet et au général l'ordre de briser le tarif convenu. Il déclenche ainsi à Lyon un commencement de révolution qui est réprimé à coups de fusil. En faisant ainsi tirer sur les ouvriers, sur les droits, sur les espérances du prolétariat.

[... Jaurès évoque ensuite un autre scandale politico-financier dans lequel Casimir Perier fut mouillé – l'affaire dite des « fusils Gisquet »]

Les vrais patriotes et les faux patriotes

Et après tout cela, quand nous trouvons d'époque en époque tous ces scandales dans l'histoire de la dynastie, on s'étonne que Gérault-Richard accuse ces hommes d'être de faux patriotes ! Mais qu'est-ce donc que le patriotisme ? Consiste-t-il à prodiguer à tout propos le mot de patrie ? [...] Consiste-t-il à aller sur un champ de manœuvres et à recevoir des généraux des témoignages de courtoisie que les rois et les empereurs n'auraient pas tolérés ?

Non. Depuis que la Révolution française a fait la patrie une et indivisible, le patriotisme consiste à subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général. Mais lorsqu'une oligarchie puissante abuse de son pouvoir d'argent pour subordonner au contraire l'intérêt général à l'intérêt particulier, quand le chef d'une famille arrogante profite de son passage au ministère pour agrandir son domaine minier ou ramasser de l'or dans des spéculations qui diminuent la force défensive de la patrie, qu'on ne parle plus de patriotisme, qu'on ne souffle plus avec emphase dans des clairons fêlés.

Tout cela n'est que comédie, fausseté et mensonge, et Gérault-Richard a raison de crier, ici et ailleurs : « Faux patriotes ! » Cette vérité qu'il a dite, l'histoire la ratifiera.

Faux philanthropes et vrais exploiters

Ces hommes sont aussi de faux philanthropes. Croyez-vous en effet que pour mériter le titre de philanthrope, il suffise d'envoyer quelques billets de mille francs à ceux qui combattent le croup, et de les envoyer en retard, sur la sommation des journaux et après l'exemple donné par les princes exilés ?

Non, l'amour des hommes commence par laisser à ceux qui travaillent pour vous ce qui leur est dû, et je défie les plus complaisants de prêter à la famille Perier le titre de philanthrope, lorsqu'on aura vu, en quelques traits, ce qu'a été sous sa domination la condition des ouvriers d'Anzin. Ah ! certes, si jamais affaire devait prédisposer à la générosité, par l'excellence de ses résultats et par la beauté de ses dividendes, c'est bien celle-là. En effet, dès 1799, les bénéfices annuels de l'affaire étaient égaux au capital engagé dans l'entreprise. [...] Alors, les produits montent, les dividendes s'enflent, et on arrive rapidement, dès 1824 ou 1825, à près de 3 millions de bénéfices annuels.

Comment y arrive-t-on ? Par ces tarifs et aussi par la fraude envers l'État. Les mines d'Anzin ne payaient pas les droits que doivent toutes les propriétés foncières, et elles étaient seules parmi toutes les mines à ne pas les payer. [...] Et ce sont ces hommes, ces fraudeurs féodaux, qui étaient à la tête de l'État ! C'est Casimir Perier pendant ces deux ministères qui a maintenu cette volerie aux dépens du Trésor. Ah ! nous aurions le droit de leur crier, puisque leur pouvoir leur vient de leur fortune : restituez votre fortune ! restituez votre pouvoir, car tout cela n'est pas à vous !

On pouvait donc, avec ces bénéfices frauduleux, avoir pour les ouvriers qui peinaient quelque générosité, quelque humanité. Que font les Perier au moment où ils prennent la direction ? Dès 1820, ils suppriment les secours qui étaient donnés aux enfants et aux femmes. En 1825, les secours de maladie accordés aux ouvriers sont réduits de 6 francs à 5 francs par semaine. Avant 1824, le salaire était d'environ 34 sous par jour ; les Perier l'abaissent à 30 sous. Et c'est précisément au moment où les dividendes montent que les salaires baissent. [...] *[... Jaurès évoque les ouvriers chassés, poursuivis devant la justice, quand à la fin ils se révoltent contre ces conditions de travail et font pacifiquement grève]*

Sachez aussi que les magistrats, au moment même où par la dureté de la loi, complice de la dureté du capital, ils étaient obligés de condamner les ouvriers coupables du seul fait de grève pacifique, sachez donc que les magistrats eux-mêmes, émus de remords, de pitié, faisaient la leçon et le procès de la compagnie. Oui, monsieur le président de la cour, le président votre prédécesseur disait alors dans son allocution finale, adressée aux ouvriers : « Toutes les autorités forment des vœux sincères pour l'amélioration de votre sort. La voix de l'humanité ne tardera pas à des faire entendre. Les propriétaires des riches établissements ne peuvent être vos tyrans. Non, ils ne peuvent l'être. Un titre plus digne leur est réservé. Ils ne laisseront pas à d'autres le mérite d'être vos bienfaiteurs. »

C'était la condamnation légale des ouvriers, mais par les juges eux-mêmes la condamnation morale de Perier, jusqu'au jour, qui n'est pas encore venu, où la condamnation morale se traduira en condamnation légale. Mais quelle cruelle ironie dans l'histoire, puisque c'est la fortune prélevée sur la misère ouvrière par le premier Casimir Perier qui a donné au Casimir-Perier d'aujourd'hui le pouvoir qui doit perpétuer la misère ouvrière ! en sorte que c'est la souffrance des pères qui prépare et qui crée la souffrance des fils ! Terrible paradoxe et qui sera brisé un jour pas la révolution de justice ! Mais en attendant, combien ont pâti ! combien ont péri ! Et vous vous étonnez que nous ne puissions pas sourire à cette œuvre mauvaise, et que nous appelions faux philanthropes ceux qui profitent et qui la continuent !

Nous parlons au nom d'un siècle de silence !

Non, messieurs les jurés, nous ne pouvons pas répéter la grande parole biblique : « Et les morts, de tombeau à tombeau, se racontent la miséricorde du Seigneur. » Vraiment, ce que se racontent de tombeau à tombeau — je veux dire de génération à génération — les innombrables morts du peuple ouvrier, c'est la dureté du Seigneur nouveau, du Capital souverain, dieu implacable du prolétariat décimé ! Et vous vous étonnez de la véhémence de nos paroles, de la force de nos accusations ! Mais songez donc que nous parlons au nom d'un siècle de silence ! Songez donc qu'il y a cent ans il y avait dans ces ateliers et dans ces mines des hommes qui souffraient, qui mouraient sans avoir le droit d'ouvrir la bouche et de laisser passer, en guise de protestation, même leur souffle de misère : ils se taisaient.

Puis un commencement de liberté républicaine est venu. Alors nous parlons pour eux, et tous leurs gémissements étouffés, et toutes les révoltes muettes qui ont crié tout bas dans leur poitrine comprimée vibrent en nous, et éclatent par nous en un cri de colère qui a trop attendu et que vous ne comprimerez pas toujours.

Jean Casimir-Périer, président de la finance, de la réaction et des coquins

Et de quels arguments se sert-on pour nous arrêter ? On nous dit : Le président de la République doit être au-dessus des partis, des discussions et des luttes. Mais est-ce nous qui l'avons jeté dans la lutte ? Est-ce qu'il est entré à l'Élysée comme un arbitre impartial tenant sa bienveillance égale entre toutes les fractions du pays ?

Non, il y est entré comme président de combat [...]. Vous l'avez vu, en effet, ce n'est pas le pays tout entier qui s'est groupé autour de lui, mais seulement toutes les forces rétrogrades et oligarchiques. Tous ceux qui avaient quelque inquiétude devant l'avenir de justice qui se prépare se sont rencontrés d'instinct autour de l'homme dont le nom signifie réaction et résistance. Il en est qui veulent qu'on renouvelle le privilège de la Banque de France, parce que cela permettra aux gros banquiers de rester maître du crédit contre la bourgeoisie travailleuse aussi bien que contre le prolétariat. Ces hommes se sont dit : Puisque ce sont les Perier qui ont fondé la Banque de France pour les banquiers, nous sommes bien tranquilles : nous allons porter Casimir-Perier à la présidence de la République et le privilège de la Banque sera renouvelé au profit des grands financiers.

D'autres hommes se sont dit : Est-ce que par hasard les ouvriers des mines ou des filatures voudraient élever leurs prétentions ? Eh bien, il y a là le seigneur féodal d'un domaine minier, nous allons le hausser à la présidence de la République, et de là-haut son nom seul rappellera aux ouvriers les massacres de Lyon et les longues résignations silencieuses d'Anzin.

Et puis, il y a tous ceux qui [ont été mêlés aux récents scandales financiers]. Expliquez-moi, je vous prie, en vertu de quel instinct et de quelle affinité tous, condamnés et acquittés, se sont groupés dès la première heure autour de la candidature de Casimir-Perier. [...] Tous [c]es hommes qui se sentent suspects savent qu'il y a dans les origines de la fortune des Perier des parties louches qui créent entre elle et eux je ne sais pas quelle complicité vénérable. Et les coquins du jour, qui n'ont pu parvenir encore à l'autorité morale par la longue possession des fortunes mal acquises, se sentent protégés par la majesté des rapines séculaires dont le temps a effacé la honte sans abolir le profit. Voilà pourquoi il y a eu de toute part vers le nouveau chef de la République un concours de toutes les volontés rétrogrades, de toutes les frayeurs oligarchiques, de toutes les cupidités serviles.

Voilà pourquoi, en l'attaquant, nous attaquons un parti, comme c'est notre droit. Nous n'attaquons ni la France ni la République [...]

La presse avilie par la corruption et la finance

Donc, quel argument reste-t-il ? — Que nous voulons déshonorer la presse ? [...]

On a parlé de ce qui peut avilir la presse. Ah ! ce ne sont pas des polémiques loyales. Ce qui peut l'avilir, c'est le régime des fonds secrets et des mensualités servies par les banquiers.

Nous protestons contre un régime capitaliste et financier qui livre la presse à la corruption gouvernementale et à la vaste puissance des établissements de crédit : Crédit foncier, Crédit lyonnais, etc., de ceux qui ont volé hier et de ceux qui voleront demain.

Voilà ce qui avilit la presse française et la rabaisse à n'être plus que l'organe des hommes d'argent.

Vous avez en face de vous un homme qui écrit dans un petit journal qu'il a créé, un homme indépendant, loyal, honnête et au concours duquel vous étiez les premiers à faire appel quand il s'agissait de lutter pour les libertés républicaines. Cet homme va chercher ce qu'il écrit non pas dans les fonds secrets de M. Dupuy, non dans les mensualités des institutions de crédit, mais dans sa conscience seule. Et pendant que les hauts financiers restent impunis, c'est lui que vous condamneriez !

Ah ! le principe d'autorité est assez sauvegardé, j'imagine, et il y a assez d'autorité dans notre pays. Il y a cette puissance du capital qui s'exerce non pas seulement sur les ouvriers, mais encore sur vous-mêmes par la concentration de tous les capitaux et de tous les moyens de production, par le développement des grands magasins, des grandes usines, des grandes banques.

Messieurs les jurés, vous êtes, comme les ouvriers, et sans vous en douter peut-être, à la discrétion de cette toute-puissance du capital. [...]

Il y a la presse vénale, qui trop souvent n'est qu'un outil de plus aux mains du pouvoir ou des financiers. C'est à vous de dire si, pour faire équilibre et contre-poids à toutes ces puissances, il ne restera pas un peu de liberté aux journalistes consciencieux et honnêtes. Vous savez bien que parce que le jury, en trois décisions successives, a acquitté des journalistes coupables d'irrévérence envers la magistrature, il est question de supprimer le jury ; et je sais qu'on attend votre décision aujourd'hui, qu'elle sera à votre dossier, et que si vous vous montrez indépendants, on se propose de supprimer la juridiction du jury et de vous arracher votre magistrature. Je suis sûr d'avance que toutes ces menaces n'auront aucune action sur vous, que vous resterez des citoyens libres défenseurs de la liberté. Nous sommes assurés que c'est un verdict de liberté que vous allez rendre.

Et à quoi, si vous écoutez M. l'avocat général, condamnerez-vous Gérault-Richard ? A un an de prison, pour avoir, sous la République, discuté le président élu de la République ! Ce ne serait plus l'application du droit républicain, c'en serait la négation. Et de cette négation vous ne vous rendrez pas responsables.

A l'issue du procès, Gérault-Richard est condamné à un an de prison. Quant à Casimir-Perier, il démissionne deux mois plus tard.

Revenu de base : les étapes d'une expérimentation se dessinent

mercredi 25 juillet 2018

Alors que le système de prestations sociales français est sujet à un débat récurrent, on l'a encore constaté récemment à travers les déclarations contradictoires des ministres sur les aides sociales, 13 conseils départementaux (majorités de gauche) réfléchissent à instaurer un revenu de base pour les personnes qui vivent dans la précarité et la pauvreté. On se souvient que ce fut un des débats de la dernière campagne présidentielle sous le concept du revenu universel porté par Benoît Hamon. Pour décider au mieux, les 13 conseils départementaux vont s'appuyer sur une étude de simulation que vient de rendre public l'Institut des politiques publiques (IPP). Décryptage...

13 conseils départementaux s'engagent

Ces 13 Départements (la Gironde, l'Ardèche, l'Ariège, l'Aude, la Dordogne, le Gers, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, les Landes, le Lot et Garonne, la Meurthe-et-Moselle, la Nièvre, la Seine-Saint-Denis) veulent expérimenter le revenu de base. Cette expérimentation est construite en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et l'Institut des politiques publiques. Une consultation citoyenne qui présente les enjeux du revenu de base a été organisée par les départements concernés pour faire participer les citoyens.

Pourquoi ce projet ?

Laissons la parole à Georges Méric président du Conseil départemental de la Haute-Garonne : « l'intégration citoyenne dans la République passe par un revenu décent et qui arrive en temps voulu », explique-t-il dans le Journal du dimanche. Il dirige un département qui consacre 205 millions d'euros par an pour quelque 35 000 bénéficiaires du RSA et constate que la précarité n'en recule pas pour autant. Notamment parce qu'entre l'accident de vie qui plonge dans la pauvreté et sa prise en compte aux divers échelons de l'administration de longs mois s'écoulent. Il estime par ailleurs que « le rapport au travail est en train de changer » et défend une démarche « scientifique », et « réaliste ».

Le rapport de l'IPP

L'IPP est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre l'Ecole d'économie de Paris (PSE) et le Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST).

Le rapport évoque d'abord un diagnostic sur le système de soutien aux bas revenus actuel :

- Le système de prestations sociales actuel se caractérise par une multitude de dispositifs, nuisant à la lisibilité du système. Aujourd'hui, un même individu peut avoir accès à un nombre important de prestations différentes interagissant entre elles de manière complexe.
- Cette complexité, conjuguée avec les procédures administratives nécessaires pour bénéficier d'aides sociales, est source de non-recours aux minima sociaux.
- La prévalence de la pauvreté est la plus forte parmi les jeunes de 18 à 25 ans, alors que les dispositifs de soutien aux bas revenus les excluent largement.
- Le système de prestations sociales n'opère pas de redistribution en temps réel. (Exemple : prise en compte des ressources à n-2 pour les APL et trimestrielle pour le RSA).

Une aide à la décision

Lancer une telle expérimentation nécessite dans un premier temps de définir précisément la nature de la réforme à expérimenter, et d'avoir par conséquent de premiers éléments d'analyse sur chaque scénario envisagé. Le rapport s'inscrit dans cette première étape, en estimant les effets budgétaires et redistributifs de plusieurs scénarios de réforme définis par les conseils départementaux impliqués et en soulignant un certain nombre de principes d'action.

Pour chaque scénario de réforme sont donc estimés un coût budgétaire et ses effets redistributifs (identification des gagnants et perdants à la réforme). Les 2 principaux scénarios évoquent un revenu de base simplifié remplaçant le RSA et la prime d'activité et ouvert aux moins de 25 ans et un revenu de base plus ambitieux englobant les aides au logement.

Une réunion de restitution et de décision à Bordeaux le 6 juin

C'est le Conseil général de la Gironde qui est pilote de ce dossier et c'est à Bordeaux qu'a eu lieu la restitution publique des résultats des simulations économiques et du questionnaire citoyen pour le projet d'expérimentation. Ce dernier a recueilli 15 000 contributions citoyennes, dont 1 595 en Haute-Garonne, représentant le taux de retour le plus élevé.

Les 13 départements ont précisé leurs orientations pour une réforme de structure du système social autour de 3 principes :

- Inconditionnalité, automatisation et simplification du système, en fusionnant le RSA et la prime d'activité, voire les allocations logement, pour résorber le non recours aux prestations sociales (établi aujourd'hui à plus de 30 % pour le RSA) et neutraliser les décalages temporels entre les déclarations de ressources et le versement de l'allocation,
- Ouverture aux jeunes de moins de 25 ans, parce que 16 % des 18-24 ans sont en dessous du seuil de pauvreté, la question de l'ouverture dès 18 ans (majorité légale), ou dès 21 ans (indépendance fiscale), restant posée,
- Dégressivité en fonction des revenus d'activité pour maintenir une incitation au travail.

Les 13 départements estiment porter un projet audacieux socialement car la proposition est très redistributive pour les bas revenus, grâce notamment à l'intégration des jeunes et à la résorption du non recours aux prestations sociales. Pour eux, elle est soutenable financièrement, selon les modèles retenus, le coût de l'expérimentation pour un échantillon de 20 000 personnes est estimé entre 2,8 et 7,5 millions d'euros par an. Enfin ils la jugent crédible scientifiquement grâce à l'étude réalisée par l'Institut des Politiques Publiques qui promeut l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

Et maintenant ?

Alors que le porte-parole du gouvernement a déclaré qu'il ne voit pas dans ce projet « une bonne réponse à la pauvreté » et que c'est « le facteur Travail qui est un facteur d'émancipation », les 13 Conseils départementaux interpellent l'État pour que soit votée une loi d'expérimentation, accompagnée d'un fonds dédié ...alors même que le gouvernement vient de retarder le plan Pauvreté à l'automne.

Expérience à suivre quel que soit l'avis que l'on peut porter sur le revenu de base...

Sources

- <https://www.haute-garonne.fr/actualites/revenu-de-base>
- <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2018/06/revenu-de-base-experimentation-rapport-IPP-juin2018.pdf>
-

Qui sort des listes de Pôle Emploi et comment en sort-on ?

samedi 21 juillet 2018

L'enquête « Sortants » (complément significatif aux statistiques habituelles sur le marché du travail) vise à mieux connaître les motifs de sortie des demandeurs d'emploi (reprise d'emploi, entrée en formation, départ en retraite, maladie, arrêt de recherche d'emploi, radiation...), et, dans le cas de reprise d'emploi, la nature de l'emploi retrouvé. Le taux de sortie est calculé par le nombre de sorties correspondant à chaque motif au cours du mois, rapporté au nombre total des demandeurs d'emploi présents à la fin du mois précédent.

Les sortants sont ceux des catégories A (sans emploi tenus de rechercher un emploi), B (ayant exercé une activité réduite de moins de 78 h) et C (ayant travaillé plus de 78 heures) des listes de Pôle emploi.

Cette enquête est réalisée annuellement depuis 2001. En 2016 elle a été réalisée auprès d'un échantillon de 7 000 personnes en France métropolitaine et 700 pour les DROM, chaque trimestre de 2016, et 3 mois après la sortie des listes pour établir des taux de sortie.

Plus de sorties des listes de Pôle Emploi en 2016 mais faible progression de la reprise d'emploi

► Résultats pour la France métropolitaine

En 2016, tous motifs confondus, 6 490 100 sorties ont été constatées, **en hausse de 15 % par rapport à 2015** avec ses 5 720 000 et 5 550 000 en 2007 soit un taux de 8,5 %. Le taux de sortie mensuel des listes pour reprise d'emploi, en baisse depuis 2012, progresse à 3,5 %, contre 3,4 % en 2015, mais loin des 6,5 % en 2007. Globalement, sur les 6 490 100 sortants, 39,7 % ont repris un emploi et 17,2 % sont entrés en formation. La part des entrées en formation connaît une très forte augmentation de 4,7 points par rapport à 2015 (voir la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ») avec pour conséquence de faire reculer la part relative des autres motifs, dont la reprise d'emploi.

La reprise d'emploi en 2016, en très légère augmentation par rapport à 2015, est seulement favorable aux hommes dont le taux de sortie passe de 3,6 % à 3,8 % par mois, alors qu'il reste stable pour les femmes à 3,3 %. En 2007 ces mêmes taux étaient respectivement, de 7,1 % pour les hommes et 6,0 % pour les femmes. Par ailleurs, selon l'âge les différences s'accroissent, le taux de sortie des jeunes de moins de 25 ans est de 6,2 %, 3,7 % pour les 25 -49 ans et 1,6 % pour les 50 ans ou plus. Certains publics, Obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés (OETH), résidents en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et bénéficiaires du RSA, connaissent des taux de sortie pour reprise d'emploi respectivement de 1,5 %, 2,9 % et 2,5 %, nettement inférieurs aux 3,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La reprise est plus facile pour ceux ayant eu une activité en cours de recherche d'emploi. En effet, le taux de sortie de la catégorie B est de 4,4 %, C de 5,5 %, et A (sans aucune activité réduite) seulement de 2,7 %. Par ailleurs, 9 % des sortants pour reprise d'emploi ont dû déménager pour occuper cet emploi.

Plus le niveau de qualification est élevé, meilleur est le taux de sortie pour reprise d'emploi. C'est le cas des cadres, 4,2 % (6,4 % en 2007), moins des techniciens et agents de maîtrise 3,9 % (contre 7,2 % en 2007), lesquels perdent presque autant que les ouvriers qualifiés qui passent de 7,6 % en 2007 à 3,5 % en 2016. Les employés et ouvriers non qualifiés connaissent les taux les plus bas, respectivement 3,2 % et 2,9 %.

C'est le secteur privé qui embauche le plus les sortants des listes de Pôle Emploi. Sur l'ensemble des sortants, 43 % ont effectué une reprise d'emploi dans le privé hors intérim, et il est intéressant de noter que cette part progresse de 3 points par rapport à 2015 et plus de 8 points

par rapport à 2007. Au sens plus large, incluant les intérim, les indépendants, l'emploi dans une association ou chez un particulier, le secteur privé représente 77 % des sorties pour reprise d'emploi. À noter que la part des créations ou reprises d'entreprise est quasi stable depuis 2007 et se situe entre 5 % et 6 % des sorties.

La reprise d'emploi est concentrée dans cinq domaines professionnels, les services aux particuliers et aux collectivités, les transports, le commerce, l'hôtellerie-restauration et l'alimentation qui, avec la santé et l'action sociale, culturelle et sportive, regroupent 59 % des sorties pour reprise d'emploi.

Les emplois durables dans la reprise d'emploi concernent 66 % des sorties, indicateur quasi stable par rapport à 2015 mais supérieur aux 59 % de 2007, emplois durables plus importants chez les femmes et les seniors en raison des reprises d'emploi sous forme de contrats aidés. En terme de niveau, plus le niveau est faible, plus faible est la part des sorties pour reprise dans des emplois durables, et on constate toujours un écart de 30 points entre les ouvriers non qualifiés (56 %) et les ingénieurs et cadres (86 %). Les emplois sont moins durables quand les reprises sont faites dans les domaines de l'industrie, agriculture, communication, santé et action sociale.

La qualité de l'emploi est mesurée par l'insatisfaction. L'enquête fait apparaître que 55 % des sortants pour reprise d'emploi sont insatisfaits de leur nouvel emploi. Par ailleurs, 37 % d'entre eux poursuivent une recherche d'emploi 3 mois après leur sortie (problème lié à la durée de contrat : 42 %, au salaire : 27 %...), notamment chez ceux qui n'ont pas obtenu un emploi durable.

■ Principaux résultats pour les DROM (départements et régions outre-mer)

Le taux de sortie tous motifs confondus est plus faible, 7,0 % contre 8,5 % en France métropolitaine. Le plus faible taux est constaté à La Réunion, 6,2 % ; de leur côté, Guadeloupe 6,5 %, Martinique 7,6 % et Guyane 11,7 %. Le taux de sortie pour reprise d'emploi (3,5 % en métropole) est de 1,7 % à la Guadeloupe, 2,2 % en Guyane et 2,0 % à La Réunion et Martinique.

En conclusion, si ces résultats correspondent, comme le titre la Dares, à un léger mieux dans les sorties pour reprise d'emploi, cette légère hausse, loin d'être suffisante, laisse encore un grand nombre de demandeurs d'emploi dans un chômage de longue durée, lié certes à l'inadéquation emplois-chômeurs et au manque de qualification, mais surtout à un manque d'emplois effectif.

Source

- DARES, Juin 2018 N° 023 – Les sortants des listes de Pôle emploi en 2016. Une légère remontée du taux de sortie pour reprise d'emploi :

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-023.pdf>

Inégalité et emploi : le poids des choix des employeurs

mercredi 18 juillet 2018

On s'en serait douté mais cela va encore mieux en le démontrant ! Dans une publication de la revue Harvard Business Review, un chercheur américain donne les conclusions d'une recherche récente qui montre que les inégalités ne sont pas dues seulement au marché du travail mais aussi aux décisions des employeurs, confirmant ainsi les approches de 2 professeurs de Yale School of management dès 1980.

Selon ce qu'il a observé, même si les forces du marché jouent un rôle important dans le développement de l'inégalité salariale, les choix d'organisation du travail des entreprises, de rétribution des salariés pèsent lourd : il n'y a pas de déterminisme. Car les entreprises peuvent être distinguées en deux types : celles qui privilégient les questions d'organisation interne et celles qui sont orientées strictement vers le marché.

Les premières sont caractérisées par un emploi stable, avec peu de turnover, un développement de la formation, la priorité aux déterminants internes et une plus grande équité de rémunération. Les travailleurs sont protégés des aléas du marché. L'entreprise a une perspective de long terme pour sa performance et pour cela mise sur des stratégies qui supposent un salariat stable et qualifié.

Au contraire, celles qui sont tendues vers le marché développent des relations d'emploi « flexible », avec un fort turnover, peu de formation et un système de salaires basé sur les exigences du marché. Le choix d'une politique de court terme induit la recherche du moins de coûts directs et de la flexibilité pour leur main d'œuvre.

Si cette typologie peut sembler un peu binaire, en fait la recherche montre que les entreprises se situent entre ces deux dominantes, plus ou moins près de l'une ou de l'autre. De plus, historiquement, si dans les 30 glorieuses les entreprises privilégiaient surtout l'approche organisationnelle, depuis la fin des années 70 elles sont tournées vers l'approche du marché et du court terme, ...et des rétributions de plus en plus fortes des dirigeants. C'est particulièrement vrai pour les Etats-Unis, mais cela a entraîné tous les pays derrière ce choix. Les entreprises françaises ne sont pas restées en dehors de ce mouvement de compétition internationale et financière.

Aussi des politiques publiques dans chaque pays et des régulations internationales sont indispensables pour faire évoluer ce critère de gain de court terme dans les entreprises, qui va à l'encontre du développement des investissements, de la compétitivité par l'innovation, par les compétences des salariés et leur bien-être, synonyme de plus grande implication dans leur travail et de meilleurs résultats : « la qualité des relations du travail est essentielle pour réduire les inégalités et relever les défis d'un monde du travail en pleine mutation ». De même, la négociation collective permet de meilleurs salaires, en déclenchant des hausses et par leur plus grande ampleur, constate à nouveau l'Insee.

Toutes les deux renforcent ainsi le constat rencontré par tous du rôle des syndicats et de la négociation collective dans la définition des rapports sociaux, des droits et des conditions des salariés. Une mission permanente du syndicalisme !

Source

- <https://hbr.org/2017/03/inequality-isnt-just-due-to-market-forces-its-caused-by-decisions-the-boss-makes-too>

Tiers-lieux : les territoires à « l'âge du faire »

par Patrick Levy-Waitz, propos recueillis par Tristan d'Avezac et Denis Maillard - 21 Juillet 2018

Président de la [Fondation Travailler Autrement](#), Patrick Levy-Waitz s'est vu confier en janvier 2018 la mission d'établir un diagnostic des espaces de coworking sur les territoires et leur déploiement, en lien avec les acteurs locaux. À l'heure de rendre son rapport, Tristan d'Avezac et Denis Maillard se sont entretenus avec ce spécialiste des nouvelles formes de travail.

Quels étaient les objectifs de la mission qui vous a été confiée ?

Si je devais reformuler la question qui m'a été posée par Julien Denormandie, le secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, je dirais qu'il s'agit de comprendre la nature du phénomène des tiers-lieux que l'on voit émerger un peu partout dans les territoires alors qu'on ne les attendait pas là - principalement les espaces de coworking. Il ne s'agit pas de faire un simple état des lieux du phénomène, mais de répondre à

une question essentielle : ces lieux animés peuvent-ils jouer un rôle d'accélérateur d'activités ? Au-delà, comprendre ce qui s'y joue à la fois civiquement, socialement et économiquement. Et comment l'accélérer ? À ce titre, ce n'est pas un rapport d'expert, mais une loupe des innovations dans les territoires.

Quels sont les enjeux de ces lieux alternatifs ?

Les territoires français en périphérie des centres urbains sont confrontés à trois grandes « révolutions » qui leur sont propres et non rien à voir avec ce qui se passe à Paris ou dans d'autres grandes villes :

D'une part, le développement des activités dans ces territoires permet de mettre fin à ce qui représente un scandale français : dans notre pays, 30 à 40 % des territoires sont restés jusqu'à présent en marge de la transition numérique et donc du développement des activités qui lui sont liées. Le web a commencé à s'installer dans les années 1990 et il a fallu attendre 2017 pour que les opérateurs soient contraints d'assurer une réelle égalité numérique républicaine sur tout le territoire. En effet, sans numérique, il n'y a pas d'activité. C'est une infrastructure qui emporte le travail, qui l'embarque avec elle. Il suffit de se brancher pour travailler. C'est ce retard que les territoires sont en train de rattraper désormais avec le phénomène des tiers-lieux.

Cette révolution ouvre sur une deuxième transformation porteuse d'activités pérennes et totalement ancrées dans les territoires : la transition écologique accélérée par cette transition numérique en cours. Avec les espaces de coworking, on voit se développer des activités de proximité, en circuits courts, en provenance et à destination des territoires. Ceux-ci peuvent s'en saisir plus facilement et ils s'en saisissent déjà.

Il y a derrière tout cela une troisième révolution dans laquelle les espaces de coworking sont la partie émergée de quelque chose de beaucoup plus puissant qui transforme la société en profondeur : c'est « l'âge du faire » (*L'âge du faire*, Michel Lallement, voir la [note de lecture](#) de Metis) ou la révolution de la « société apprenante » (François Taddei). Il se passe quelque chose quand, dans l'espace de coworking d'un territoire périphérique, on produit à nouveau des objets en travaillant de la matière. On mutualise des machines, on permet à des personnes qui n'en avaient pas la possibilité de travailler le bois, le fer, le verre, etc. On recrée de l'activité !

Est-ce là l'aspect le plus marquant de votre tour de France des tiers-lieux ?

En effet, cela m'a frappé. La société issue des Lumières était une société intellectuelle, celle des idées, dont le modèle ou l'achèvement était le savoir universitaire auquel tout le monde n'a pas accès. Avec l'arrivée du numérique, s'ouvre une société du « faire » qui est en train de rebattre les cartes : il est possible de refaire des choses ensemble, de reprendre contact avec le réel. Et tout le monde est susceptible d'y accéder. Même sans diplôme. Dans ces lieux, les activités s'hybrident, les métiers se mêlent. C'est ce que permet la somme des révolutions numériques, écologiques et matérielles (le « faire »). C'est-à-dire qu'un agriculteur parle avec un designer, un charpentier avec un architecte, un maçon travaille avec un graphiste et un jeune de quartier fréquente un ingénieur électronicien... Cette hybridation des activités et des publics offre, si je puis dire, une réconciliation entre la tête et les mains. Les espaces de coworking favorisent cette transformation en recréant de la mixité. L'inclusion sociale est portée par l'inclusion numérique. C'est ce qui m'a le plus frappé : nous nous trouvons aux portes d'une société capable de se reconnecter avec ses concitoyens. À condition, bien sûr, de la soutenir et de la célébrer.

Précisément, quels sont les clés de la réussite et les points de vigilance pour y parvenir ?

La gouvernance de ces lieux est une première condition de leur réussite (voir le papier de Fanny Barbier sur le réseau "[Coworking grand Lyon](#)"). La place de l'État et le rôle de la puissance publique dans l'enjeu d'équité territoriale constituent également une clé essentielle. On rencontre des territoires en avance, qui font émerger des projets. Là, l'État doit les soutenir. Il ne s'agit pas de faire à leur place, mais de leur permettre d'y arriver. Pour cela, il y a une révolution culturelle à mener si l'on veut retrouver des activités, de la vie, là où les territoires se meurent.

Concrètement, quelle forme cela peut-il prendre ?

Tout simplement, passer d'un État qui exige à un État qui facilite et accompagne. Cette évolution est aussi valable pour les collectivités territoriales. Concernant le monde économique, celui-ci doit se reconnecter avec les territoires. Non pas seulement parce qu'il y a une forme de responsabilité territoriale (un peu comme cela était rappelé dans le rapport Senard-Notat), mais parce qu'il y a une utilité économique à le faire.

Quand une imprimante 3D construit la pièce d'un aspirateur qui a claqué et que le Fab'lab est capable de vous faire cette pièce détachée, alors c'est tout le modèle économique du secteur des pièces de rechange qui se voit complètement transformé dans sa manière d'appréhender les choses. L'utilisateur préférera-t-il se rendre près de chez lui chercher une pièce de rechange disponible le lendemain matin ou aller sur Amazon et la recevoir dans trois jours ?...

Aujourd'hui, des entreprises, comme Seb ou Bosch notamment, portent ce sujet de la production de proximité face à la consommation additive. Dans leur sillage, il y a tout un pan de l'industrie et de l'activité industrielle qui peut naître dans les territoires. Pas forcément les industries lourdes, mais tout un réseau de sous-traitants et d'activités de proximité qui avaient été délocalisées dans les années 1980-1990 d'abord vers l'Asie puis vers l'Europe de l'Est et le Maghreb. Elles reviendront. C'est pour cela que je parle d'un changement culturel en profondeur. Cela touche aussi notre relation à la puissance publique : nous étions dans un pays où l'État faisait avec des relais locaux ; il nous faut organiser un pays où l'État accompagne, fait grandir et accélère ce qui émerge de la société. C'est cela qu'on appelle le « bottom up ». Et les entreprises aussi jouent ce jeu, car l'intérêt social rejoint l'intérêt économique. Quand Veolia finance la recyclerie à Paris ou qu'Orange accompagnent des Fab'lab un peu partout en France, ce n'est pas seulement parce que c'est « sympa » de le faire, comme on ferait de la RSE pour se donner bonne conscience, mais parce que ces entreprises y trouvent un intérêt économique. Cette révolution culturelle se décline en une formule : « faire autrement ensemble » !

Existe-t-il déjà un modèle économique de ces lieux ?

Un modèle économique, c'est avant tout une base de clients suffisante permettant de faire payer les services offerts. Quels que soient les modèles - et il y en a autant que de lieux - il faut équilibrer un chiffre d'affaires. Dans les villes moyennes et les territoires ruraux, c'est plus compliqué qu'à Paris. Mais il faut bien avoir à l'esprit que les tiers-lieux sont composés d'un lieu et d'activités, c'est-à-dire d'une infrastructure et d'une exploitation. L'infrastructure peut représenter jusqu'à 80 % du coût d'un espace de coworking. Or, des infrastructures, sur ces territoires, il y en a partout ! Qu'il s'agisse de services publics fermés, d'anciennes usines, d'églises désaffectées... Non seulement ces lieux retrouvent une vie, mais ils participent du modèle économique qui consiste, pour une collectivité, à les mettre à disposition. Pour le reste, la puissance publique peut aider, mais il y a suffisamment d'exemples qui montrent que l'exploitation d'un espace peut exister sans l'État ou les collectivités territoriales.

Comment passe-t-on d'activités alternatives un peu spontanées à l'émergence de cette nouvelle société ? Quelle peut en être la gouvernance ?

J'ai en tête trois projets qui vont sortir de terre dans les prochains mois et qui me paraissent intéressants. Tous ont une gouvernance partagée sous une forme juridique ou une autre, avec une dominante publique ou privée, peu importe. Ce qui compte c'est la présence de parties-prenantes variées : des industriels, des associations, des élus locaux, des entrepreneurs, etc. Dans une telle configuration, on fabrique du consensus, donc de la motivation et par conséquent de la mobilisation d'acteurs. Je pense d'abord à la Station à Saint-Omer qui va devenir un lieu très important, initié par le Maire qui est aussi Président de l'agglomération. Ce tiers-lieu se trouve dans la Gare elle-même. Mais vous avez aussi la « Manufacture des capucins », à Vernon : c'est un espace de plusieurs centaines de mètres carrés entièrement dédié aux métiers du verre et tourné vers la transition écologique. Enfin, la « Gare numérique » de Carpentras.

On constate à chaque fois qu'il existe un projet structurant dans un territoire donné, identifié comme le « cœur de réseau », souvent aidé par la communauté de communes ou d'agglomérations. C'est ce que j'appelle dans mon rapport : « passer à l'échelle ». En effet, il y a dans notre pays des échelons administratifs, notamment trois d'entre eux qui doivent coexister et jouer un rôle spécifique : il y a l'échelle des bassins de vie comme les agglomérations ou les communes : elles ont un rôle majeur, car elles fabriquent déjà du lien. Elles ont souvent un rôle d'impulsion. Ensuite, les régions qui doivent faire émerger les réseaux de tiers-lieux, les accompagner pour fabriquer de la valeur ensemble. Et enfin l'État, à deux niveaux : le niveau de l'équité territoriale en veillant à ce que des projets émergent dans tous les bassins d'emploi permettant ainsi de désenclaver ces territoires ; le niveau de l'égalité républicaine en faisant en sorte que Marianne soit de retour pour assurer l'inclusion numérique et que naisse un nouveau rapport à l'apprentissage : il est indispensable qu'il y ait des outils partout et qu'on hybride les façons d'apprendre. Ce sont des enjeux clés.

Égalité territoriale, relocalisation, développement des activités, priorité de la matière et de la main, c'est un véritable projet politique républicain alternatif à la mondialisation que vous dessinez ici...

Ce n'est pas un projet politique ! C'est une exigence qui s'impose à nous. Qu'il s'agisse du numérique ou de la crise environnementale, on n'est plus dans une société où l'on peut choisir ses préférences. On doit l'accepter. Non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité ou comme un fait de société. Quand, dans les années 1960, André Malraux crée les MJC, ce n'est pas un acte politique, mais une évidence face au développement de la société des loisirs. Si vous préférez, c'est une décision politique qui relève de l'évidence. Avec les tiers-lieux, c'est la même chose : c'est un fait de société incontournable. La différence avec Malraux, c'est que les acteurs portent le projet bien avant l'État. Mais attention, il ne s'agit pas d'un projet contraire à la mondialisation. Celle-ci a réussi à faire sortir de la pauvreté des millions de personnes dans le monde. Le problème c'est que pendant qu'elle nous touchait sous la forme des délocalisations, un monde nouveau émergeait : celui du numérique qui n'est pas arrivé jusqu'aux territoires touchés par la désindustrialisation. De fait, on a interdit à près de la moitié de la population de ces territoires d'y avoir accès. Ils entendaient un discours sur les start-ups ou le numérique leur expliquant que c'était fantastique, mais pas pour eux ! C'était la double peine. Que se serait-il passé si le numérique était arrivé dans ces territoires en même temps que la mondialisation ? Sans doute aurait-on seulement connu une crise d'adaptation au lieu d'être confronté à une véritable crise existentielle. Résultat, on a des territoires abandonnés d'un point de vue numérique et la France classée 26e sur 29 pour l'infrastructure numérique !

Mon intuition, c'est que nous sommes sortis de la société qui consistait à vouloir « vivre ensemble » pour entrer dans une société qui veut « faire ensemble ». Et, en retour, elle sera plus efficace pour faire émerger le « vivre ensemble » avec cette dimension inclusive du travail qui a été abîmée par la crise depuis le milieu des années 1970. Ce n'est donc pas un projet politique ou un projet de société, mais le projet d'une société qui émerge.

La majorité a-t-elle toujours raison ?

À propos de : Didier Mineur, *Le Pouvoir de la majorité. Fondements et limites*, Classiques Garnier

par [Pierre-Étienne Vandamme](#), le 16 juillet

Qu'est-ce qui justifie qu'on décide à la majorité en démocratie ? Peut-on considérer qu'elle a raison et que la minorité a tort ? D. Mineur réfléchit aux fondements philosophiques d'une règle devenue, dans nos sociétés, si évidente.

« La démocratie, c'est deux loups et un agneau votant ce qu'il y aura au dîner. » Cette formule à l'origine incertaine (elle est souvent attribuée à Benjamin Franklin, mais semble beaucoup plus récente) a le mérite d'illustrer très nettement les limites de la règle de majorité — et d'une compréhension de la démocratie qui se réduirait au pouvoir du nombre. Elle exprime également de manière imagée la préoccupation fondamentale des pères fondateurs des démocraties modernes, à savoir le risque qu'un groupe d'intérêt suffisamment large puisse former une majorité et dominer la minorité, la privant de ses droits, de sa liberté, ou — crainte peu dissimulée par les élites de l'époque — de la jouissance de la propriété privée. Dans un tel scénario, un régime démocratique ne serait pas moins tyrannique qu'un régime autoritaire ; la dictature du plus grand nombre se substituerait simplement à celle d'un seul ou d'un petit nombre. En l'absence de limites au pouvoir des masses, ou d'une éthique du vote appropriée, selon les termes de Benjamin Constant cette fois, le « droit de la majorité est le droit du plus fort, il est injuste » [1].

Qu'est-ce qui explique dans ce cas le succès international et intergénérationnel de la règle de majorité ? C'est la question qui constitue l'arrière-plan du livre *Le Pouvoir de la majorité*, de Didier Mineur, qui offre un panorama historique impressionnant des débats philosophiques ayant entouré cette question de Platon et Aristote à nos jours. Le grand mérite de cet ouvrage est la combinaison de l'érudition historique avec une connaissance approfondie des débats contemporains. C'est assurément une qualité rare, et si elle peut rendre quelque peu impatient le lecteur curieux de découvrir la contribution de l'auteur aux débats normatifs actuels, elle éclaire ceux-ci d'un jour nouveau. On mesure la complexité de la question au nombre de philosophes de renom s'étant essayés à y répondre sans pourtant parvenir à le faire de façon pleinement convaincante. On perçoit également à quel point les deux camps qui s'affrontent aujourd'hui (les deux principales justifications normatives de la règle de majorité) étaient déjà bien définis au moment de la Révolution française.

Un principe intrinsèquement juste ?

D'un côté, on trouve la justification *procédurale* de la règle de majorité. Elle s'affirme dans le jusrationalisme moderne autour de figures telles que Grotius, Hobbes, Locke et Pufendorf, donnant à la notion de *consentement* du peuple un rôle nouveau et absolument central dans la justification de la démocratie. La question qui se pose à eux est celle du contrat social, à savoir le passage de l'indépendance naturelle à l'ordre social et une certaine soumission de la volonté individuelle au collectif que ce contrat requiert. Or, pourquoi un individu accepterait-il volontairement de se soumettre au pouvoir de la majorité ?

Les réponses apportées par ces différents auteurs varient bien entendu, mais toutes partagent une même logique : la légitimité du pouvoir repose sur le consentement des sujets. Dans l'idéal, c'est donc la règle d'unanimité qui devrait s'imposer. L'unanimité étant cependant trop rare, il faut lui trouver un substitut plus commode. Or, souligne Locke, la majorité exprime le plus grand nombre de consentements, et c'est ce qui lui confère sa force morale. Elle constitue en d'autres termes la meilleure approximation de l'unanimité, cette dernière n'étant susceptible de s'imposer que si les hommes ne se laissaient guider que par une rationalité

désintéressée et ne se souciaient que du droit naturel. Dans les termes de Pufendorf, la règle de majorité est donc un « expédient », dont la valeur vient à la fois de sa commodité et du fait qu'il respecte l'égalité fondamentale des contractants.

Aujourd'hui encore, les principales justifications procédurales de la démocratie reposent sur l'idée d'égalité [2], affinant le raisonnement. Non seulement chacun dispose d'une voix égale aux autres, ce que permettrait également un tirage au sort du bulletin de vote vainqueur, mais surtout, en régime majoritaire, chacun possède une part égale dans la constitution de la décision collective. C'est ce qui fonde, selon D. Mineur, l'équité de la règle de majorité.

De l'autre côté, il y a la justification *instrumentale* de la règle de majorité, qui se base sur la qualité des décisions plutôt que l'équité intrinsèque de la procédure. Disparue de l'univers conceptuel des jusnaturalistes modernes, elle avait pourtant déjà été développée par Aristote. Bien qu'il jugeât, selon une perspective plutôt aristocratique, que le pouvoir politique devait revenir aux meilleurs, aux plus vertueux, il suggérait néanmoins que le plus grand nombre pouvait parfois s'avérer meilleur que le petit nombre, chacun ayant sa part de vertu et de sagesse pratique, dont le rassemblement pourrait accroître la vertu collective — une intuition à laquelle Condorcet allait donner une formulation mathématique qui connut une postérité étonnante dans les théories du choix social.

Mais c'est sur la révolution conceptuelle introduite par Rousseau que se concentre D. Mineur. Il ne s'agit plus pour Rousseau de justifier la règle de majorité par son caractère formellement égalitaire. Il s'agit de penser l'union de toutes les volontés dans une volonté générale, qui serait celle qui émergerait à l'unanimité si chacun votait en ne tenant compte que de l'intérêt général. Comme l'explique D. Mineur, c'est donc « à chacun qu'il revient, dans la détermination de son vouloir, d'aller à la rencontre de l'intérêt commun » (p. 114). Et si cette éthique du vote n'est pas respectée par les citoyens, c'est que le corps social est corrompu, et la règle de majorité perd sa force morale.

On fait donc face, avec Rousseau, à une conception extrêmement exigeante de la légitimité démocratique, que lui-même, cynique, jugeait plus appropriée aux dieux qu'aux humains. Ne faisant pas grand cas de cet avertissement, plusieurs successeurs de Rousseau (Kant, Sieyès, ou encore, dans une moindre mesure, Madison) s'empareront de son raisonnement pour limiter le pouvoir du plus grand nombre et faire passer la volonté populaire à travers le filtre de représentants, voire de juges, plus à même que les masses d'identifier la volonté générale. Dans la réalité, en effet, la volonté de la majorité est rarement autre chose qu'une volonté particulière dominante.

La plupart des justifications instrumentales contemporaines de la règle de majorité ont laissé de côté ce caractère élitiste [3]. Elles ont également renoncé à la fiction d'une volonté générale aisément identifiable, mais proposent généralement de limiter le pouvoir de la majorité par la reconnaissance de droits fondamentaux ou de principes de justice ayant priorité sur la volonté de la majorité temporaire. Aux yeux de D. Mineur, cependant, ces approches butent sur le même obstacle que Rousseau : pas plus qu'il n'existe une volonté générale aisément identifiable qui permettrait de vérifier la légitimité substantielle d'une décision prise par la majorité, il n'existe un ensemble de droits ou des principes de justice faisant l'unanimité. Nous avons besoin d'une procédure de décision acceptable par tous *précisément parce que nous ne sommes pas d'accord sur ce qui est juste ou injuste*. C'est pourquoi, rejoignant les analyses de Jeremy Waldron, D. Mineur juge impossible une justification instrumentale de la règle de majorité.

Entre procédure et substance

L'auteur cherche cependant dans une dernière partie de l'ouvrage à distinguer sa position des justifications purement procédurales de la règle de majorité, en articulant procédure et substance, à l'instar d'auteurs comme Charles Beitz, Thomas Christiano ou Corey Brettschneider [4]. Si l'on ne peut pas dire que « le gouvernement de la majorité aurait une propension naturelle à la justice » (p. 257), puisque la justice est un « concept essentiellement contesté » (William Gallie), il reste néanmoins vrai que le choix de la règle de majorité exprime une exigence de justice en affirmant l'égale valeur de chaque personne. Or, ce choix contraint moralement la majorité. Elle est tenue de prendre des décisions qui respectent cette égalité fondamentale entre les personnes. Bien entendu, cette appréciation fera l'objet de désaccords. Néanmoins, certaines décisions majoritaires sont d'emblée exclues en ce qu'elles entrent en *contradiction manifeste* avec le fondement éthique de la démocratie — l'égalité. C'est le cas, précise D. Mineur, de décisions qui priveraient certaines catégories de la population de droits civils ou politiques accordés à d'autres, qui renonceraient au principe majoritaire, ou qui (condition plus exigeante) auraient utilisé la règle de majorité pour arbitrer un conflit entre intérêts figés (une ethnie majoritaire contre une ethnie minoritaire, par exemple). Dans de telles situations, la règle de majorité perd son autorité morale et les citoyens ne sont plus moralement tenus d'obéir.

Justice et démocratie

Assurément, cet ouvrage constitue une excellente contribution à la littérature francophone sur les fondements moraux de la démocratie et de la règle de majorité, non seulement grâce au panorama philosophique qu'il offre et à la clarté analytique qu'il déploie, mais aussi par la contribution normative qu'il apporte à ces débats. Cela n'empêche évidemment pas qu'on puisse être en désaccord avec certains points.

D'abord, on peut se demander pour quelle raison il serait si important de proposer un « concept unifié de la démocratie » (p. 14), qui inclurait une exigence de justice, plutôt que de reconnaître une tension entre deux valeurs distinctes que seraient la démocratie et la justice sociale. N'en déplaie à l'élégance intellectuelle, toutes les bonnes choses ne sont pas toujours en harmonie. Or, l'enjeu est intéressant. En arrière-plan, se joue la question suivante : pourrait-il être parfois moralement souhaitable de limiter ou réduire le pouvoir du peuple pour des raisons de justice ? La position défendue par D. Mineur laisse entendre que ce n'est ni souhaitable ni nécessaire. Ce n'est pas souhaitable parce que nous sommes en désaccord profond sur le juste et l'injuste. Et ce n'est pas nécessaire, car le choix de la démocratie et de la règle de majorité (qui lui est consubstantielle) contient en lui-même une exigence de justice reconnue par tous. Dès lors, si une décision collective est en opposition manifeste avec le principe d'égale valeur des citoyens, elle ne peut être considérée comme démocratique. En effet, elle brise le contrat social démocratique consistant à se reconnaître les uns les autres comme égaux en valeur. Mais que devons-nous penser quand une majorité nationale bafoue ostensiblement les droits fondamentaux d'étrangers non présents sur le territoire national, que ce soit par ses politiques migratoires ou sa contribution au désordre environnemental mondial ? On ne peut pas, pour dénoncer cette injustice ou justifier l'intervention d'une cour de justice, invoquer le contrat moral qui lie les membres d'une même communauté politique. On est forcé de reconnaître l'existence d'un critère de justice ou d'un ensemble de droits fondamentaux indépendants de la procédure démocratique et du principe d'égalité démocratique. Une approche de la démocratie centrée sur ses résultats a le mérite, plutôt que de mettre l'accent sur l'équité intrinsèque de la règle de majorité, de mieux faire apparaître le risque de décisions démocratiques biaisées, et de ce fait injustes, à l'encontre des étrangers et des générations futures, notamment.

Par ailleurs, on peut se demander si l'auteur donne suffisamment leur chance aux justifications épistémiques de la démocratie, variante des justifications instrumentales consistant à évaluer la capacité d'une procédure à engendrer des décisions correctes. L'argument principal qu'il leur oppose est l'absence de vérité objective en politique. On ne peut lui donner tort sur ce constat. Cela ne signifie cependant pas que la notion de vérité perde tout son sens dans ce domaine. Pour la plupart des gens qui possèdent

des convictions politiques, il est clair que certains opposants ont tort, sont dans l'erreur, n'ont pas raison de penser comme ils pensent. Est-ce une pure illusion idéologique ? Pas nécessairement. Il est en effet tout à fait imaginable (même si c'est peu plausible) que nous parvenions un jour à convaincre nos adversaires qu'ils ont tort et que nous avons raison, qu'une option A est plus juste qu'une option B, par exemple. Le fait qu'il existe dans toutes les sociétés des désaccords profonds sur les questions de justice ne peut être tenu pour une *preuve* de la « plurivocité de la rationalité pratique » (p. 315), ou du caractère raisonnable des désaccords [5]. Il se peut simplement que certains soient biaisés par leurs intérêts et que d'autres se trompent dans l'appréciation de certains faits sociaux, comme l'impact de la responsabilité personnelle sur les revenus ou de l'immigration sur l'économie et le lien social.

La possibilité ou l'impossibilité de s'entendre sur les questions de justice sont deux postulats de la raison pratique posés dans l'incertitude. Nous ne savons pas si nous y parviendrons un jour. À nous de décider si nous essayons ou pas. L'option d'inspiration kantienne-habermassienne consiste alors simplement à essayer sans relâche de nous entendre, en conformité avec nos pratiques communicationnelles habituelles, quitte à être frustrés. L'option inverse, qui semble séduire D. Mineur comme J. Waldron, est plus défaitiste. En soi, ce n'est pas un problème. Mais cela fait perdre beaucoup de son sens à l'argumentation en politique. Pourquoi s'efforcer de convaincre les autres si la raison pratique est plurivoque, si le désaccord est, « par définition » (p. 258), irréductible ? Je ne vois pas bien ce qu'on gagne moralement à faire un tel postulat.

Même s'il existait une forme de vérité en politique, cependant, distincte de la vérité objective des sciences naturelles [6], D. Mineur objecterait aux approches épistémiques la difficulté de s'*entendre* sur un critère de justice indépendant de la procédure de décision et qui permettrait d'en évaluer les résultats. Il n'est toutefois pas nécessaire à cet effet de s'entendre sur une conception complète de la justice, comme celle proposée par J. Rawls par exemple. Il suffit de se mettre d'accord sur les propriétés d'une procédure de décision qui la rendent plus ou moins susceptible de décisions de qualité. On trouvera ainsi aisément un consensus sur le fait que des décisions politiques de qualité doivent être *rationnelles*, dans le sens où elles sélectionnent les moyens appropriés aux objectifs collectivement poursuivis ; et autant que possible *impartiales*, dans le sens où elles ne privilégient pas certaines catégories de la population au détriment d'autres. Ensuite, il s'agit d'évaluer si tel ou tel mode de gouvernement est susceptible de produire de la rationalité et de l'impartialité, ce qui est beaucoup plus aisé que d'identifier le mode de gouvernement le plus susceptible de mener vers un idéal complètement défini de société juste. Par exemple, dans un système où un seul parti est toléré, où il n'y a pas de liberté d'expression ni d'exigence de reddition de comptes de la part des représentants, on devine aisément le risque de partialité. De la même manière, un système où l'on tirerait au sort la décision collective serait peu susceptible de produire de la rationalité. C'est ainsi qu'avec des critères épistémiques modestes, mais largement partagés et opératoires, on peut évaluer différents projets de réforme de nos institutions politiques et débattre de ceux qui sont les plus susceptibles d'engendrer des décisions de qualité [7], ce que ne permet pas, à mon sens, l'approche défendue par D. Mineur.

Recensé : Didier Mineur, *Le Pouvoir de la majorité. Fondements et limites*, Paris, Classiques Garnier, 2017, 404 p., 32 €.

Pour citer cet article :

Pierre-Étienne Vandamme, « La majorité a-t-elle toujours raison ? », *La Vie des idées*, 16 juillet 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-majorite-a-t-elle-toujours-raison.html>

Affaire Benalla : Emmanuel Macron, Président-monarque ou chef de meute ?

Edouard Philippe est occupé sur le Tour de France, Christophe Castaner semble avoir perdu son badge d'accès à l'hémicycle, Richard Ferrand ne parle que de réforme constitutionnelle. Il fallait bien qu'Emmanuel Macron, en chef qu'il prétend être, reprenne la main.

Vous l'ignoriez peut-être, mais mardi 24 juillet au soir, les députés La République en marche (LREM) organisaient une petite *party* histoire de fêter leur première année à l'Assemblée. En pleine affaire Benalla, l'information n'est pas un canular.

C'est à la Maison de l'Amérique Latine, non loin du Palais Bourbon, dans le très chic 7ème arrondissement de Paris, qu'Emmanuel Macron a choisi de s'adresser directement "aux Français", bien que ces derniers soient en vacances, repus de la victoire des Bleus et n'en aient rien à faire de l'affaire ([selon les explications des marcheurs eux-mêmes](#)).

Voici donc le chef de l'État, entouré de ses principaux ministres, venant faire des aveux devant des parlementaires bien peu soucieux de la séparation des pouvoirs. Pire que des godillots, ils n'ont plus d'autres rôles que celui de rire aux blagues du chef.

Emmanuel Macron lance alors :

« *Le seul responsable, c'est moi. Qu'ils viennent me chercher.* »

« *Ils* », sans préciser de qui il pourrait s'agir. Pratique, chaque commentateur y mettra ce qu'il veut : les journalistes, les enquêteurs, les juges, les Français. Aucun ne viendra le chercher de toute façon.

Quelque soit le véritable message envoyé, la provocation est évidente. Emmanuel Macron aimerait être de Gaulle, Napoléon, il est à peine Sarkozy, presque Tony Montana.

Et n'espérez pas voir Emmanuel Macron venir s'expliquer ailleurs que devant sa cour. Les commissions d'enquête parlementaire, comme le suggèrent de nombreux députés de l'opposition ? Contraire à « *l'esprit de nos institutions* », [ose l'entourage du Président](#), à l'esprit seulement car [aucun texte ne l'empêche](#).

Populisme primaire

Au-delà de copier pâlement Nicolas [Sarkozy et son « descends un peu »](#), Emmanuel Macron va s'en prendre aux médias, en ces termes et avant d'envoyer ses groupies sur les plateaux de télé :

« *Nous avons une presse qui ne cherche plus la vérité. Un pouvoir médiatique qui veut devenir un pouvoir judiciaire.* »

François Fillon n'aurait pas osé, Donald Trump peut-être. Rappelons que sans l'article du journal *Le Monde*, l'exécutif, l'Elysée, n'aurait pas licencié Alexandre Benalla, trois mois après les faits de violences qui lui sont reprochés.

Revenons justement à l'affaire Benalla.

Emmanuel Macron assume tout. Le « *responsable* », c'est lui et lui seul. [Qu'importe s'il contredit son directeur de cabinet](#) Patrick Strzoda.

Sauf que le « *responsable* » n'a pas franchement l'air de vouloir prendre ses responsabilités. Emmanuel Macron ajoute alors : « *Le chef, c'est moi* ». Ce qui nous fait penser au jeune roi Joffrey Baratheon, dans la série *Game of Thrones*, auquel son grand-père Tywin Lannister fit cette leçon : « *Tout homme qui doit dire "je suis le roi" n'est pas un vrai roi* ».

« *Le chef, c'est moi.*

Le responsable, c'est moi. » [@EmmanuelMacron](#)

« *La République des fusibles* »

C'est l'expression consacrée, l'élément de langage du jour. Emmanuel Macron ne fera pas sauter de fusible. « *Ce n'est pas ma conception de faire tomber des têtes* », explique-t-il.

Clin d'œil au général De Villiers ? C'était d'ailleurs à l'occasion de son éviction qu'Emmanuel Macron avait déjà prononcé son célèbre « *je suis votre chef* ». Chef de clan donc, de meute, bien plus que chef d'Etat.

Oubliez donc les fusibles. Laissons le compteur brûler. Gérard "Je-ne-sais-rien" Collomb, le pré-retraité Patrick Strzoda, le préfet de Paris Michel Delpuech. Même Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Elysée, qui en savait plus sur l'affaire Benalla que le ministre de l'Intérieur lui-même, ne sera pas inquiété. Au contraire, il aurait été chargé de réorganiser la sécurité du Palais, alors qu'il est le principal protagoniste d'[un autre scandale qui secoue la Macronie](#) sans toucher Emmanuel Macron.

D'un coup et après une semaine de communication foireuse, Emmanuel Macron devient agressif, transgressif (il adore ça), faisant le pari que les Français vont l'aimer pour ça. C'est fou comme [un simple fait-divers](#) peut faire paniquer un Président-monarque.

Et de penser à ces vers, mis en musique par Alain Souchon : « *J'ai dix ans (...), laissez-moi rêver que j'ai dix ans (...), si tu m'crois pas hé, tar' ta gueule à la récré.* »

lundi 23 juillet 2018

Affaire Benalla : quelques questions de procédure

L'affaire Benalla présente-t-elle un intérêt juridique ? On pourrait en douter, car les faits semblent relever d'une qualification pénale assez simple. Un chargé de mission à l'Elysée usurpe des fonctions policières et commet des actes de violence sur des participants à la manifestation du 1er mai. Il semble donc être susceptible de poursuites correctionnelles pour avoir porté des insignes réservés aux membres des forces publiques ([article 433-15 du code pénal](#)), usurpé leurs fonctions ([article 433-12 du code pénal](#)), commis des actes susceptibles d'être considérés comme des coups et blessures et volontaires ([article 222-13 du code pénal](#)). Il est donc probable qu'Alexandre Benalla sera poursuivi sur ces fondements et il appartiendra au tribunal correctionnel de juger de sa culpabilité. Cette probabilité est d'autant plus forte que, à propos de l'affaire des sondages de l'Elysée, la Cour de cassation a estimé, dans un [arrêt du 19 décembre 2012](#), qu'*"aucune disposition constitutionnelle, légale ou conventionnelle ne prévoit, l'immunité ou l'irresponsabilité pénale des membres du cabinet du président de la République"*.

L'intervention du porte-parole de l'Elysée

L'intérêt juridique, car il y en a un, réside plutôt dans la procédure administrative visant l'intéressé. Pour le moment, le seul élément officiel connu est [l'intervention devant les médias du porte-parole de l'Elysée Bruno Roger-Petit, le 19 juillet 2018](#), intervention dans laquelle il est dit qu'Alexandre Benalla *"a immédiatement été convoqué par le directeur de cabinet du Président, qui lui a notifié une sanction disciplinaire. Il a été mis à pied pendant quinze jours avec suspension de salaire. Il a été démis de ses fonctions en matière d'organisation de la sécurité des déplacements du Président. Cette sanction vient punir un comportement inacceptable et lui a été notifiée, comme un dernier avertissement avant licenciement. Cette sanction est la plus grave jamais prononcée contre un chargé de mission travaillant à l'Elysée"*. Ces précisions sont censées montrer la réactivité du directeur de cabinet qui n'a pas tardé à sanctionner l'auteur des faits. A la suite de l'intervention, le débat a pris une autre tournure. Pour les uns, la sanction était trop faible, pour les autres trop forte.

En réalité, le problème est ailleurs, car cette citation révèle en réalité l'absence de sanction.

Absence de sanction

On sait que les membres des cabinets sont recrutés de manière purement discrétionnaire. Certains, déjà agents titulaires dans la fonction publique, sont mis à disposition ou placés en position de détachement, d'autres sont recrutés par la voie contractuelle, pour une durée en principe équivalente à la durée du mandat ou des fonctions du Président ou du ministre. En tout état de cause, il peut être mis fin à leurs fonctions du même pouvoir discrétionnaire. Il n'est donc pas surprenant que la mesure visant Alexandre Benalla soit présentée comme *"la plus grave jamais prononcée contre un chargé de mission travaillant à l'Elysée"*, dès lors qu'il est rare qu'une sanction soit prononcée lorsqu'il est tellement plus simple de mettre fin à un contrat. Dans le milieu où il évolue, l'intéressé a donc bénéficié d'un traitement plutôt indulgent.

Il n'empêche que les agents contractuels de l'Etat peuvent évidemment faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Les sanctions sont énumérées à l'article 43-2 du [décret du 17 janvier 1986](#) qui régit précisément la situation juridique des agents non titulaires de l'Etat, conformément à l'article 7 de la loi du 11 janvier 1984. Alors que les fonctionnaires peuvent faire l'objet d'une dizaine de sanctions, quatre seulement peuvent concerner les agents contractuels : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire avec retenue de traitement, le licenciement sans préavis ni indemnité. Jusqu'à aujourd'hui, Alexandre Benalla n'a fait l'objet d'aucune de ces mesures et c'est seulement le 22 juillet qu'est annoncée l'engagement d'une procédure de licenciement, pour *"des faits nouveaux"*, l'intéressé s'étant fait communiquer par la préfecture de police des images de vidéosurveillance.

Dans le cas d'Alexandre Benalla, la sanction proprement dite consiste à le *"démettre de ses fonctions en matière d'organisation de la sécurité des déplacements du Président"*. La formulation est soigneusement choisie, car elle n'exclut pas que l'intéressé ait conservé d'autres fonctions à l'Elysée. Elle ne renvoie pas de manière précise à l'échelle de sanctions prévues par l'article 43-2 du décret de 1986. S'agit-il d'une exclusion temporaire ? Sans doute pas, car une exclusion temporaire implique au contraire un éloignement complet du service durant la durée de la sanction. On doit donc en déduire que la mesure prise à l'encontre de l'intéressé ne s'analyse pas comme une sanction disciplinaire.

Absence de procédure

Si l'on s'en tient à la procédure qui a été résumée par le porte-parole de l'Elysée, l'intéressé a été *"mis à pied pendant quinze jours avec suspension de salaire"*. Il s'agit là d'une mesure conservatoire prise dans l'intérêt du service et qui ne présente pas le caractère d'une sanction. Dans une [décision du 17 décembre 2013](#), la Cour administrative d'appel de Marseille rappelle ainsi qu'une suspension ne porte pas atteinte à la présomption d'innocence, quand bien même elle s'accompagne d'une diminution de la rémunération. L'objet de la suspension est généralement d'attendre l'issue d'une procédure pénale engagée contre l'agent.

En droit de la fonction publique, l'article 19 de la loi du 13 juillet 1983 énonce qu'*"aucune sanction disciplinaire autre que l'avertissement ou le blâme ne peut être prononcée sans consultation préalable d'un organisme siégeant en conseil de discipline (...)"*. L'article 1-2 du décret de 1986 prévoit, quant à lui, la création, *"dans toutes les administrations de l'Etat"*, d'une commission consultative paritaire chargée de gérer les personnels non titulaires. Elle doit être impérativement consultée en matière disciplinaire, pour les sanctions autres que l'avertissement et le blâme. En l'espèce, le porte-parole de l'Elysée est heureux et fier d'annoncer que la "sanction" a été prise deux jours après les faits, ce qui démontre que les garanties prévues par ce décret n'ont pas été respectées.

L'intervention du porte-parole de l'Elysée révèle donc, malgré lui, une gestion de l'affaire Benalla qui ne s'est guère préoccupée des principes généraux de la procédure administrative. Alors qu'il voulait montrer la réactivité de l'Elysée, il montre surtout les

hésitations, les incertitudes d'une communication de crise marquée par ce qui ressemble bien à de l'improvisation. On se prend à imaginer ce qui se serait passé si la présidence de la République avait communiqué le 2 mai pour informer l'opinion sur l'évènement, annoncer la procédure de licenciement et le signalement des faits au parquet, procédure qui ne semble pas avoir été mise en oeuvre. Le Président de la République aurait alors pu envisager une toute autre communication, montrant qu'il ne tolérerait aucune irrégularité parmi ses collaborateurs...

Les territoires de la région face au défi du développement durable

Benjamin Beaumont, Aline Ferrante, Insee

Face au défi du développement durable, chaque territoire de la région est confronté à des problématiques différentes. Les grandes agglomérations sont ainsi particulièrement exposées à la pollution industrielle. D'autres espaces urbains, moins denses, sont davantage concernés par des enjeux liés aux déplacements ou à des tensions sur le logement. La région abrite également un patrimoine naturel riche qu'il s'agit de préserver. Enfin, de vastes espaces ruraux agricoles, exposés à une certaine pauvreté, posent des questions spécifiques en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

INSEE ANALYSES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES N° 62

N° 62 Paru le : 24/07/2018

Sommaire

1. [Les grandes agglomérations, sensibles à la pollution industrielle et aux inégalités sociales](#)
2. [Une zone urbanisée à enjeux autour des déplacements](#)
3. [Des territoires résidentiels plutôt aisés, confrontés à des difficultés de logement](#)
4. [Un patrimoine naturel en haute montagne à préserver](#)
5. [Des territoires ruraux attractifs, exposés à la précarité et moins accessibles](#)
6. [Un espace rural d'élevage bovin présentant des signes de fragilité sociale](#)
7. [Un ensemble à dominante résidentielle plus dispersé géographiquement](#)
1. [Les Objectifs de développement durable](#)

La région Auvergne-Rhône-Alpes est structurée par deux principaux massifs montagneux (Alpes et Massif central) au patrimoine naturel riche, et quatre grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand). Elle est traversée par des axes de circulation majeurs situés dans les vallées et plaines, où se concentrent de nombreux pôles d'emplois. Elle est ainsi particulièrement concernée par les trois dimensions du développement durable : environnementale, économique et sociale.

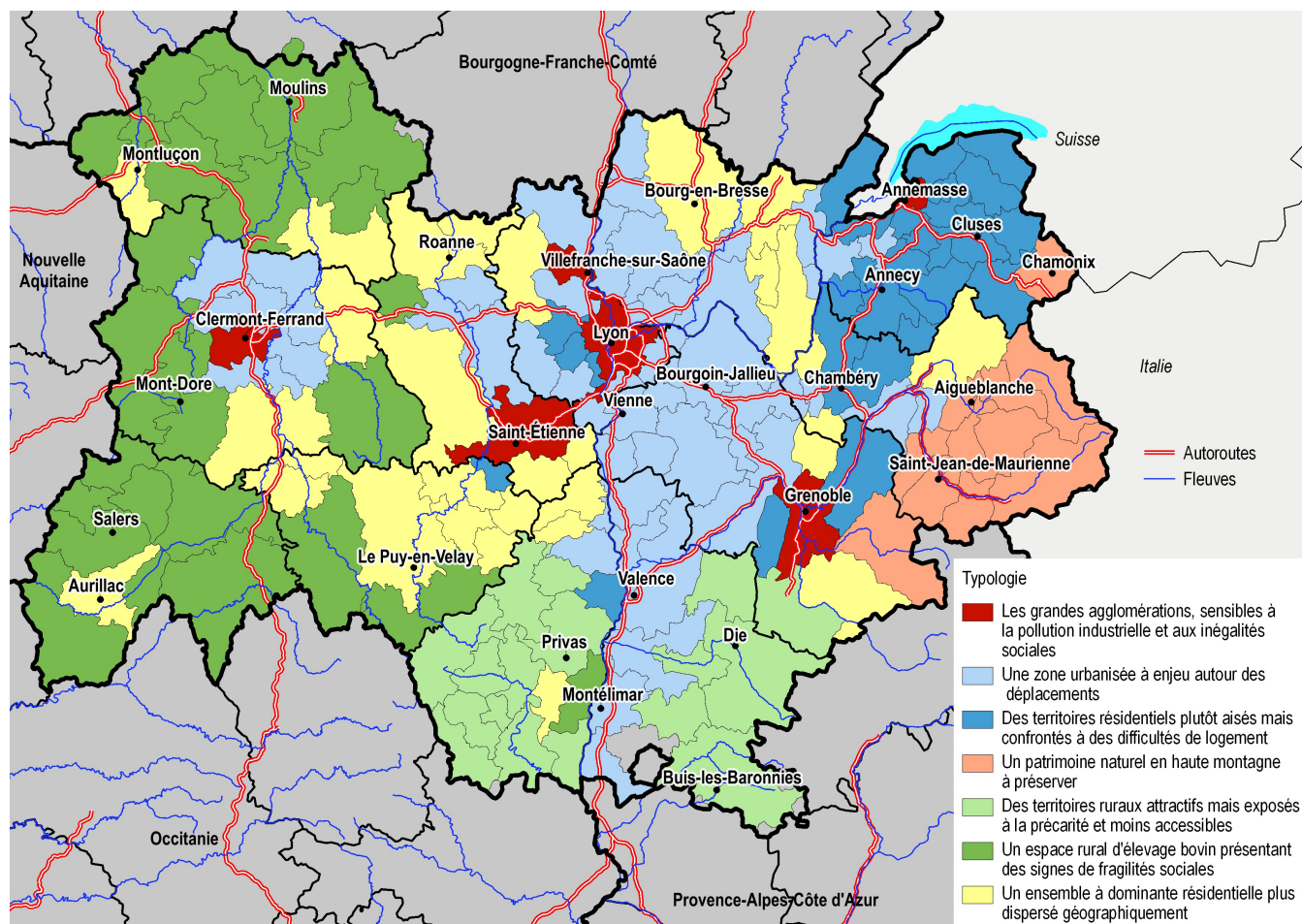
La diversité des territoires de la région suggère une approche locale du développement durable, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Bien qu'hétérogènes, ils sont de taille suffisante pour faire ressortir les disparités territoriales, et constituent un espace de décision publique apte à porter des projets de développement.

À partir de plusieurs indicateurs éclairant certains des Objectifs de développement durable (ODD) ([encadré](#)) disponibles à cette échelle ([méthodologie](#)), sept types de territoires sont distingués au regard de leurs enjeux, reflétant en partie ces objectifs. L'ODD n° 11 concerne en revanche chacun des territoires.

Les grandes agglomérations, sensibles à la pollution industrielle et aux inégalités sociales

Les grandes agglomérations constituent un premier ensemble de territoires comprenant les quatre métropoles ainsi que l'agglomération d'Annemasse (sous influence de Genève) et celle de Villefranche Beaujolais Saône ([figure 1](#)). Ces intercommunalités, qui concentrent le tiers de la population régionale, se distinguent par un habitat très dense ([figure 3](#)). Les emplois offerts localement, largement tournés vers le secteur tertiaire, sont très qualifiés. Les cadres de fonctions métropolitaines (tels les chercheurs, avocats, ingénieurs d'étude...) totalisent 14 % de l'emploi, soit 4 points de plus que dans la région. Ces territoires concentrent également une intense activité industrielle à l'exception de l'agglomération d'Annemasse. Cette activité engendre notamment l'émission de divers gaz à effet de serre (GES) dont le CO₂, entraînant à long terme des effets sur le climat. Les émissions sont en particulier élevées dans les agglomérations lyonnaise et grenobloise, où se situent des établissements de l'industrie pétrolière et chimique. L'activité industrielle expose ces zones à des risques pour l'environnement et la population très nombreuse qui y réside. On y trouve le tiers des établissements Seveso de la région, et la même proportion de déchets dangereux produits, en particulier à Villefranche où sont implantées des entreprises de l'industrie chimique et plastique.

Figure 1 – Sept familles de territoires au regard des problématiques de développement durable
Typologie des intercommunalités de la région Auvergne-Rhône-Alpes au regard d'indicateurs du développement durable



- Note : Les communes de la CC Enclave des Papes-Pays de Grignan, dont le siège est hors de la région, ne sont pas prises en compte. Pour les autres EPCI comprenant des communes de différentes régions, seuls les EPCI composés de communes majoritairement situées dans la région sont pris en compte ; pour ces EPCI, seules les communes de la région sont considérées.
- Sources : Insee (Recensement de la population, Base permanente des équipements, DADS, REE, Filosofi), Dreal, OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, SDES, Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Office national des forêts (ONF), Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), Agences de l'eau, ADEME, MTES Direction générale de la prévention des risques - Registre français des émissions polluantes et base GASPARE.

Relativement au nombre d'actifs impliqués, les émissions de CO₂ liées aux déplacements domicile-travail sont toutefois en retrait, grâce à la densité du réseau de transports publics. Contrairement aux GES, les polluants émis sont susceptibles d'altérer la qualité de l'air au niveau local, même s'il n'y a pas de lien systématique entre les lieux de production et de stagnation des polluants. Selon l'indice ATMO, qui mesure la concentration journalière de quatre polluants caractéristiques des pollutions urbaines, la qualité de l'air est la plus dégradée à Lyon et Grenoble.

Les grandes agglomérations sont par ailleurs exposées à un enjeu en matière de cohésion sociale propre à la ville. Les inégalités de niveau de vie sont marquées et le taux de pauvreté élevé (15,2 % contre 12,7 % au niveau régional). Les écarts de niveaux de vie sont élevés à Annemasse, où le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et celui plafond des 10 % les plus pauvres s'élève à 5,8 (contre 3,4 pour la région).

Figure 3 – Des contrastes territoriaux au regard des différentes dimensions du développement durable Quelques indicateurs de développement durable

Des contrastes territoriaux au regard des différentes dimensions du développement durable

	Grandes agglomérations	Zones urbanisées à enjeux de déplacements	Territoires résidentiels plutôt aisés	Un patrimoine naturel en haute montagne	Territoires ruraux attractifs	Espaces ruraux d'élevage bovin	Territoires résidentiels dispersés	Auvergne-Rhône-Alpes
Nombre d'EPCI	6	50	27	11	17	27	29	167
Part dans la population régionale (en %)	34	25	15	1	3	5	15	100
Densité de population	1 124	128	183	26	31	24	80	112

Des contrastes territoriaux au regard des différentes dimensions du développement durable

	Grandes agglomérations	Zones urbanisées à enjeux de déplacements	Territoires résidentiels plutôt aisés	Un patrimoine naturel en haute montagne	Territoires ruraux attractifs	Espaces ruraux d'élevage bovin	Territoires résidentiels dispersés	Auvergne-Rhône-Alpes
(habitants/km²)								
Part de la population en zone de montagne (en %)	22	21	65	100	69	50	54	37
Part de la surface en Znieff (en %)	34	42	55	83	64	49	49	51
CO ₂ émis par les entreprises polluantes en tonnes/km²	1 709	275	83	273	8	101	35	178
Temps d'accès en minutes au plus près du trajet domicile-travail	4	4,7	5,1	10	11,8	10	6,2	6,9
Part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail (en %)	60	83	79	66	80	78	82	74
Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total (en %)	14	7	9	4	5	3	5	10
Taux de pauvreté (en %)	15	11	9	11	18	16	13	13
Rapport interdécile de niveau de vie*	3,8	3,0	3,8	3,0	3,2	2,9	2,9	3,4

- * Rapport interdécile : rapport du niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et celui plafond des 10 % les plus pauvres
- Sources : Insee - Recensement de la Population, Insee/DGFIP/Cnaf/Cnav/CCMSA - Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Dreal, MTES Direction générale de la prévention des risques - Registre français des émissions polluantes, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

Une zone urbanisée à enjeux autour des déplacements

Un deuxième ensemble est constitué d'intercommunalités également urbanisées, situées le long des axes de communication majeurs. Il couvre le quart du territoire et abrite autant d'habitants. Ces derniers résident pour moitié en couronne des grands pôles, notamment autour des métropoles lyonnaise et clermontoise. L'autre moitié réside principalement dans des pôles urbains, en particulier le long de la vallée du Rhône, comme dans les communautés d'agglomération (CA) de Valence, Montélimar, Romans et Vienne.

Dans ces territoires, les déplacements domicile-travail sont importants, et s'accompagnent d'un usage accru de la voiture. En outre, le transport de fret et la logistique pèsent dans l'économie locale, notamment sur la frange Est de la vallée du Rhône (CA de Montélimar), traversée par des axes autoroutiers. L'ensemble du secteur routier totalise 38 % des émissions de GES ([figure 2](#)) dans la zone, soit 5 points de plus que dans l'ensemble de la région.

À l'Est de l'agglomération lyonnaise, la zone est constituée de territoires comportant des zones humides ou les bassins versants des affluents du Rhône. Ces lieux d'accumulation des surplus générés par la fertilisation des cultures sont vulnérables à la pollution par les nitrates (43 % des surfaces sont concernées, contre 14 % dans la région).

Les activités à finalité environnementale, qui désignent un éventail d'activités incluant le traitement de l'eau et la collecte et traitement des déchets dangereux, sont également plus développées qu'ailleurs. Ces dernières totalisent 3 % de l'emploi dans les communautés de communes (CC) du Roussillonnais, du Pays Bellegardien et d'Entre Dore et Allier (contre 0,8 % dans la région). Plus généralement, la zone profite de créations d'entreprises dynamiques, en particulier dans l'Est lyonnais (Lyon-Saint Exupéry, CC des Vals du Dauphiné). Le taux de pauvreté est globalement assez faible et les niveaux de vie plutôt élevés et homogènes.

Figure 2 – L'origine des émissions de gaz à effet de serre reflète la fonction économique des territoires Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur (en %)

L'origine des émissions de gaz à effet de serre reflète la fonction économique des territoires

	Grandes agglomérations	Zones urbanisées à enjeux de déplacements	Territoires résidentiels plutôt aisés	Un patrimoine naturel en haute montagne	Territoires ruraux attractifs	Espaces ruraux d'élevage bovin	Territoires résidentiels dispersés	Auvergne-Rhône-Alpes
Agriculture	2	14	10	5	23	51	27	18
Transport routier	35	38	38	15	34	19	31	33
Tertiaire	14	6	17	12	9	3	9	9
Résidentiel	27	13	27	14	23	8	21	19
Industrie et autres secteurs*	23	28	9	53	11	19	12	22

- * Ensemble composé essentiellement des secteurs de l'industrie, de l'énergie, du traitement des déchets, du transport autre que routier.
- Source : OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, 2015

Des territoires résidentiels plutôt aisés, confrontés à des difficultés de logement

Un autre ensemble homogène se compose d'intercommunalités situées majoritairement en Haute-Savoie, plus au Sud jusqu'au Grésivaudan, et en périphérie de grandes agglomérations. Cet ensemble de territoires très urbanisé se distingue par un environnement économique et social favorable. Il compte 15 % de la population régionale.

Les emplois proposés sont très qualifiés. La part des cadres des fonctions métropolitaines avoisine 11 % dans le Grand Annecy et atteint 18 % dans le Grésivaudan. Parallèlement, le niveau de vie moyen des ménages est élevé (24 000 € annuels, soit 3 000 € de plus qu'en moyenne) et le taux de pauvreté est faible. Toutefois, la zone est marquée par des inégalités de niveau de vie, en particulier dans la partie genevoise, en lien avec le travail transfrontalier. La présence de ces très hauts revenus contribue à la tension du foncier, avec un enjeu en matière de ségrégation sociale. Cela se traduit par des situations de sur-occupation de logements plus fréquentes qu'ailleurs, notamment dans le Genevois (CC de Faucigny-Glières, Cluses-Arve et Montagnes et du Genevois). Toutefois, le secteur de la construction est légèrement plus dynamique que dans l'ensemble de la région.

Exposée à des risques d'inondation (CC du Haut-Chablais, des Vallées de Thônes et des Montagnes du Giffre), plus d'une commune sur deux dans cette zone fortement urbanisée est pourvue d'un plan de prévention. Plus localement, la vallée de l'Arve est soumise à une pollution due à l'intense trafic routier, au chauffage à bois, aux transports et à l'industrie. De plus, la topographie ne favorise pas la dispersion des polluants dans cette zone. Celle-ci est encadrée par un plan de protection de l'atmosphère, comme les quatre métropoles régionales.

Un patrimoine naturel en haute montagne à préserver

Des intercommunalités, situées en altitude dans les Alpes du Nord, présentent des caractéristiques communes. Principalement constitué d'espaces naturels à protéger, ce territoire est classé pour 83 % de sa surface en zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff). Il abrite notamment deux parcs nationaux, la Vanoise et une partie des Écrins. Toutefois, la topographie de la zone l'expose à différents risques naturels (inondations, avalanches, mouvements de terrain, etc.). Près d'une commune sur deux est couverte par au moins un plan de prévention des risques d'inondation ou de mouvement de terrain pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Si la zone ne concentre que 1,4 % de la population régionale, elle connaît d'importants flux touristiques. Au total, 40 % de l'emploi local est consacré à ce secteur (et jusqu'à 61 % en Tarentaise). Cependant, l'industrie concentre plus de la moitié des émissions de GES. Relativement au nombre d'habitants, celles-ci sont très élevées dans les CC des Vallées d'Aigueblanche, de Cœur de Maurienne Arvan, de l'Oisans et de Maurienne Galibier. On y dénombre beaucoup d'emplois industriels, notamment dans la métallurgie (un tiers des emplois de l'industrie). Au nord de la zone, la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, traversée par le tunnel éponyme, connaît un intense trafic routier. Le secteur des transports émet 41 % des GES sur cette zone.

Des territoires ruraux attractifs, exposés à la précarité et moins accessibles

Un autre groupe de territoires, où vit 3 % de la population régionale, est principalement composé d'intercommunalités de Drôme et d'Ardèche. Cette zone, majoritairement montagnaise, est soumise à un risque d'inondation, en particulier le versant ardéchois exposé aux épisodes cévenols.

Au sein de ce territoire à dominante rurale, l'activité agricole concentre 7 % de l'emploi, principalement autour de la culture viticole et fruitière et de l'élevage d'ovins, dont des filières de production et de consommation responsables. Le patrimoine naturel est un atout du territoire (deux tiers de sa surface sont classés en Znieff). Le Massif du Vercors, les Monts d'Ardèche ou les Gorges de l'Ardèche sont engagés dans des démarches de développement d'un tourisme durable. Ces sites d'intérêt concentrent jusqu'à 30 % d'emploi touristique. Ce patrimoine constitue un facteur d'attractivité comme le reflète l'installation de nombreuses personnes dans la région, notamment lors de leur retraite.

Le caractère rural et montagneux du territoire l'expose à des difficultés d'accessibilité. Le temps d'accès aux principaux équipements est plus élevé qu'ailleurs (en particulier dans les montagnes d'Ardèche, du Diois et des Baronnies), et la distance parcourue sur le trajet domicile-travail est légèrement supérieure à la moyenne régionale. Par ailleurs, la précarité est plus présente. Le taux de pauvreté s'élève à 18 % (soit 5 points de plus que dans la région). En effet, le taux de chômage et le recours au temps partiel sont importants. De plus, les ressources des ménages actifs les plus modestes appartiennent le plus souvent à des secteurs à revenus peu rémunérateurs (agriculture, artisanat, commerce).

Un espace rural d'élevage bovin présentant des signes de fragilité sociale

L'Ouest auvergnat constitue un autre espace rural, de très faible densité, regroupant 5 % des habitants de la région. L'élevage bovin y est prédominant et plus de la moitié des émissions de GES sont d'origine agricole. Relativement au nombre d'habitants, ces émissions sont très élevées, comme dans les CC des Pays de Salers, du Tronçais et d'Huriel. Toutefois, tout comme les autres secteurs, les émissions d'origine agricole ne peuvent s'apprécier qu'à un échelon global. En effet, sont comptabilisées pour le compte des espaces agricoles les émissions d'origine agricole nécessaires aux besoins en consommation alimentaire des zones les plus urbanisées.

Avec son pôle urbain, l'économie de l'agglomération de Moulins est plus diversifiée. Toutefois, elle comprend un territoire de bocage et d'élevage où la proportion d'émissions de GES liées au secteur agricole atteint 42 %. En revanche, dans la CC d'Ardèche Rhône Coiron, qui n'a pas de vocation agricole, le volume élevé de GES provient de sa spécialisation dans la production de ciment.

Outre sa fonction agricole, le territoire dispose d'un potentiel touristique, avec notamment trois stations de ski (Super-Besse, le Mont-Dore et le Lioran) situées dans le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, engagé dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Le tourisme représente 5 % de l'emploi local, soit 1 point de plus que dans la région.

La population du territoire présente des signes de fragilité sociale à l'instar des autres territoires ruraux. Le niveau de formation des actifs est plus faible (24 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 13 points de moins que dans la région). Le chômage de longue durée est également plus important, comme les situations de pauvreté. Enfin, les personnes de 65 ans ou plus sont plus nombreuses que les moins de 20 ans, provoquant un déséquilibre générationnel.

Un ensemble à dominante résidentielle plus dispersé géographiquement

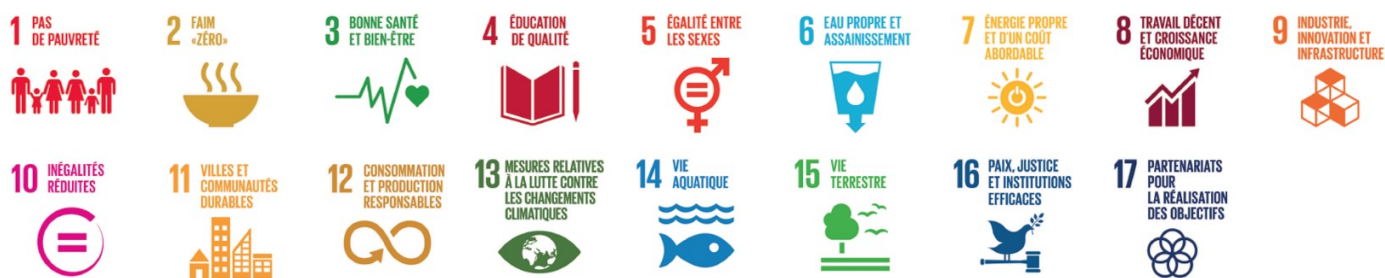
Le dernier groupe rassemble des intercommunalités moins concentrées géographiquement et également moins spécifiques que les autres. Elles représentent 15 % de la population, majoritairement répartie dans des pôles urbains, à l'instar des CA du bassin de Bourg-en-Bresse, de Montluçon et du Roannais. Les autres intercommunalités de ce groupe, à dominante plus rurale, se trouvent principalement en couronne de pôles urbains (Loire Forez et Haut-Bugey notamment). Dans ces territoires, aucun enjeu fort de développement durable ne ressort particulièrement. Les niveaux de vie sont plus faibles que dans la région et les inégalités aussi. De manière générale, l'habitat, composé aux deux tiers de maisons, est assez diffus. Les situations de vacance de logement y sont plus fréquentes que dans la région (11 %, soit 3 points de plus). Dans ce contexte, la voiture est plus souvent utilisée pour les déplacements domicile-travail, mais les distances parcourues sont légèrement plus courtes qu'en moyenne. Le caractère résidentiel de la zone explique que 21 % des émissions de GES proviennent de l'habitat (principalement liées au mode de chauffage). Cette proportion dépasse 30 % dans les EPCI de la Matheysine, de Montluçon et du Plateau d'Hauteville. L'activité agricole, principalement due à l'élevage (EPCI du Haut-Lignon, du Pays de Montfaucon et du Bassin d'Aurillac), totalise plus du quart des émissions de GES, soit 9 points de plus que dans la région. Toutefois, relativement à la population résidente, les volumes d'émissions en jeu restent modérés dans la plupart des intercommunalités de la zone.

Encadré

Les Objectifs de développement durable

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, ont été adoptés par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015. Ils rendent le concept de développement durable plus opérationnel et permettent de suivre les progrès dans ce domaine. Désormais, les trois dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale) sont intégrées de manière transversale. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Cette nouvelle feuille de route universelle sera le cadre structurant de la mise en œuvre du développement durable en France au cours des 15 prochaines années. Le suivi des indicateurs nationaux est coordonné par l'Insee. Seule une partie des ODD internationaux ont été retenus pour cette analyse (ODD n° 1, 4 à 12 et 15).



La fable du 31 août 2013
par Serge Halimi _

La fable du 31 août 2013

Il y a exactement cinq ans, une interprétation de l'histoire des relations internationales a triomphé dans toutes les capitales occidentales. Rabâchée avec méthode, elle est devenue une religion officielle. En substance, explique-t-elle, le président Barack Obama a commis une faute lourde de conséquences, le 31 août 2013, en renonçant à attaquer l'armée syrienne après que celle-ci se fut rendue coupable d'un bombardement chimique meurtrier dans un faubourg de Damas. Cette pusillanimité aurait garanti le maintien au pouvoir d'un régime ayant massacré une partie de sa population. Au demeurant, prétend l'ancien président François Hollande parmi beaucoup d'autres, « le régime syrien n'a pas été le seul à se croire tout permis. Vladimir Poutine a compris qu'il pouvait annexer la Crimée et déstabiliser l'est de l'Ukraine (1) ». Une telle reconstitution historique, enluminée de la référence obligée à Winston Churchill (qui comprit que les accords de Munich allaient ouvrir la voie à d'autres agressions nazies), légitime par avance les guerres préventives et la politique dite de « paix par la force ». En particulier face à la Russie.

Parole à la défense. Instruit par les aventures des États-Unis en Afghanistan, au Proche-Orient et en Libye, qu'encouragèrent des analyses alarmistes et mensongères des services de renseignement américains, le président Obama savait ce qu'il en coûtait de faire dépendre le crédit d'un pays de l'intervention répétée de ses armées en terre étrangère. « Ne devrions-nous pas finir les deux guerres que nous avons engagées avant de nous lancer dans une troisième ? », lui suggéra même, dans le cas de la Syrie, son ancien ministre de la défense Robert Gates (2).

Paradoxalement, certains des avocats les plus inconsolables de cette intervention — le *New York Times* et tous les journaux européens qui recopient ses éditoriaux — aiment dénoncer l'absolutisme présidentiel et insister sur le respect des contre-pouvoirs et du droit. Or un bombardement occidental de la Syrie ne relevait pas de la légitime défense et ne pouvait se prévaloir d'aucune autorisation de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il ne bénéficiait pas non plus de l'appui de l'opinion publique occidentale, ni de celui du Congrès des États-Unis, ni de celui du plus fidèle allié de ce pays, le Royaume-Uni, la Chambre des communes s'y étant opposée.

On peut aussi choisir d'autres points de comparaison que Churchill et Munich. Celui-ci, par exemple : en 1991, une coalition internationale se fondant sur une résolution de l'ONU contraignit l'armée irakienne à évacuer le Koweït. Sitôt cet objectif atteint, les néoconservateurs reprochèrent au président américain George H. Bush de n'être pas allé « jusqu'au bout » en renversant Saddam Hussein. Et, pendant plus de dix ans, ils ressassèrent que presque tous les problèmes de la région découlaient de cette tragique « dérobade ».

En 2003, leur souhait fut enfin exaucé ; Churchill, réincarné ; l'Irak, occupé ; Saddam Hussein, pendu. Le Proche-Orient ressemble-t-il vraiment à un paradis depuis ?

Serge Halimi

(1) « [François Hollande : "Quel est cet allié turc qui frappe nos propres alliés ?"](#) », *Le Monde*, 12 mars 2018.

(2) Cité par Jeffrey Goldberg, « [The Obama doctrine](#) », *The Atlantic*, Boston, avril 2016.

Benalla et l'arc d'extrême droite

par Frédéric Lordon, 23 juillet 2018

L'affaire Benalla, c'est la police qui en parle le mieux. « *Nous avons le sentiment que d'une affaire Benalla, on est en train de faire une affaire de police* (1) », déclare un syndicaliste policier. Précisément. Et d'ajouter dans un éclair de lucidité dévastatrice : « *Ce n'est pas ça la police. Il a ruiné notre image.* » Bien sûr, avant d'être dévastatrice, cette lucidité est paradoxale puisqu'elle prend la forme retournée de la dénégation, ce tour du psychisme qui fait dire la vérité mais en énonçant le contraire de la vérité. En lieu et place de « ça n'est pas ça la police » et « il a ruiné notre image », le lecteur attentif aura évidemment rectifié de lui-même pour entendre « la police, c'est tout à fait ça (si ça n'est pas bien pire) » et « il a mis en pleine lumière ce que nous sommes ».

La mise au débat public des manières réelles de la police via les méfaits d'un séide de seconde zone fait irrésistiblement penser à Al Capone, tombé pour fraude fiscale. Hegel appelait « ruse de la raison » cette manière particulière qu'emprunte parfois l'histoire pour s'accomplir : les tournants majeurs se négocient au milieu des broutilles, et l'Histoire majestueuse avance par les forces des histoires de cornecul. L'Histoire de la période présente, c'est qu'il y a un problème de police, et même de police-justice, dans ce pays, un problème de première grandeur, où il faudra bien se décider à voir un symptôme politique.

Au reste, il appartiendrait à une minutieuse enquête de sociologie des médias d'éclairer ce mystère de l'émoi qui a saisi les rédactions au spectacle d'une scène de violence que, dans leur propre norme désormais déformée, les manifestants ne seraient pas loin de trouver « ordinaire ». C'est que depuis deux ans, en fait depuis la manifestation COP 21 du 29 octobre 2015, date d'inauguration de l'état d'urgence à usage des opposants politiques, la violence policière déployée contre les manifestants n'a cessé de passer des seuils. La police matraque, la police éborgne, la police grenade, mutilé et tue. À qui veut se donner la peine de simplement regarder, les réseaux sociaux offrent depuis deux ans des tombereaux de vidéos de brutalités policières proprement ahurissantes, dont le centième suffirait à horrifier la population... si seulement on les lui donnait à voir. Mais à cette exposition, qui entre normalement dans le minimum minimorum des devoirs de la presse, la population n'a jamais eu droit. Sauf aujourd'hui.

Mais pourquoi ? Parce que, misère du journalisme politique, ce concentré de toutes les tares de la presse contemporaine, il est question de « l'Élysée ». Et la séquence, alors, redevient intéressante. C'est pourtant tout autre chose qui se passe depuis deux ans, autre chose que les méfaits d'un voyou monté en grade : une entreprise d'intimidation généralisée de toute opposition politique sérieuse, méthodiquement conduite par les institutions de la police et de la justice. Intimider systématiquement par la violence institutionnelle et par la violence physique : menace de la garde-à-vue dans des conditions dégradantes qui glaceraient les spectateurs d'un film sur quelque dictature d'autres latitudes, menace de la prison pour des faits inexistant : un étudiant de Paris 1 a pris de la prison (de la prison ! – 4 mois avec sursis) pour avoir simplement été pris avec dans son sac un sweat à capuche, du sérum physiologique, un masque et des lunettes de piscine, c'est-à-dire le viatique minimal pour faire face aux agissements de la police. Menace de violence institutionnelle, donc, et menace de violence ouverte, expressément faite pour que les manifestants soient envahis du sentiment de mettre en jeu leur intégrité physique au moment où ils s'apprêtent à exercer leurs droits politiques fondamentaux. Ici se pose une question lexicale presque insoluble à force de complexité : sous quelle catégorie, en « isme » par exemple, résumer les pratiques d'un pouvoir qui s'attache ainsi à méthodiquement *terroriser* ses citoyens ? Pour la police elle-même, c'est parfois trop : un gardé à vue d'Arago témoigne ainsi que l'OPJ auquel il avait affaire restait interloqué des consignes venues d'en-haut d'administrer pareils traitements à une poignée d'adolescents.

De tout cela, les médias n'ont jamais *sérieusement* parlé. Et le pire est que, même avec un Benalla sous le nez, ils n'en parleront pas. Comme ils ne feront aucun des liens pourtant évidents que cette pitoyable affaire suggère de faire. À commencer par celui de la scène et de son contexte. Car Benalla tabasse hardiment, comme la police, mais en plein mouvement social contre les ordonnances SNCF. Mouvement social, opposants, contestation, contestation débordante même étant donnée la nullité des principales confédérations syndicales : par conséquent faire peur. Faire peur en massacrant le premier venu et, sous le regard terrorisé des autres, faire passer à tous l'envie de revenir. Voilà le régime politique dans lequel nous vivons, dont les médias, dans un mélange de collusion fondamentale et d'insuffisance intellectuelle, ne diront jamais le moindre mot *en toute généralité* – l'affaire Benalla de ce point de vue est idéalement faite pour leur (re)donner l'impression d'être le fer de lance de la démocratie : parbleu, ils enquêtent ! ils soulèvent, ils sont intransigeants, ils n'hésitent pas à fièrement bousculer le pouvoir, ils sont la liberté en marche (pardon – enfin oui quand même, justement, la « liberté en marche », c'est-à-dire la version « En marche » de la liberté, la liberté Potemkine qui ne sait rien, ne veut rien savoir, et ne rien dire, de toutes les offenses aux libertés réelles).

Il est vrai qu'on ne passe pas facilement de la pâmoison devant Macron-le-disciple-de Paul Ricœur à Macron chef de bande à la tête d'un État-racaille. Il est plus vrai encore qu'ouvrir les yeux sur toutes ces choses immontables forcerait à des révisions autrement déchirantes, une révision des catégories *générales*, les plus difficiles à bouger puisqu'elles commandent une entière vision du monde, dont l'abandon se paye de tous les coûts psychiques de s'avouer à soi-même s'être si longtemps, et si profondément, trompé. Ainsi, de même qu'on n'a jamais réussi à faire reconnaître à l'éditorialisme que le Parti socialiste n'avait plus rien à voir avec le signifiant « gauche », dont l'étiquette lui avait été maintenue dans un mélange d'inertie et de cécité volontaire, de même il n'y aura probablement pas moyen de faire entendre que le

néolibéralisme est un anti-démocratisme, qu'il est, par essence et non par accident, un illibéralisme, catégorie précisément formée pour être appliquée aux « autres » (les Hongrois, les Polonais...), c'est-à-dire pour mieux se dédouaner soi-même.

Et, pour revenir dans le registre des étiquettes politiques, il y aura, *a fortiori*, moins d'espoir encore de faire voir, et de faire nommer, la part d'extrême droite de ce pouvoir élu pour, selon l'expression désormais couverte de ridicule, faire barrage à l'extrême droite (2). C'est qu'il n'y va plus ici de simplement reconnaître s'être trompé, mais – on ne voit pas trop comment le dire autrement – de s'être chié dessus. Dieu sait pourtant qu'il y aurait beaucoup à dire sur les rapports nombreux, variés, repérables dans une multitude de plans théoriques, qui relient la forme quintessentielle du néolibéralisme donnée par le macronisme et l'extrême droite.

On savait déjà, au moins pour qui avait le désir de savoir, que ces deux formes entretiennent, et depuis bien avant même le macronisme, des rapports de parfaite complémentarité externe : l'extrême droite comme opérateur de toutes les prises d'otage électorales. Nous découvrons depuis quelques années que ce rapport de complémentarité externe se double d'un rapport de fonctionnalité interne : tout pouvoir néolibéral requiert son pôle d'extrême droite, puisque la violence sociale sans limite, à quoi s'ajoute l'abyssale carence des médiateurs syndicaux, voue la contestation à prendre des formes moins standard, moins benoîtement ritualisées, et moins inoffensives, contre lesquelles l'État ne trouve plus que sa violence physique à opposer.

C'est ce mouvement général qui n'a pas manqué d'émerger au fur et à mesure que s'opérait l'approfondissement du néolibéralisme, particulièrement sous gouvernement « socialiste » (Hollande-Valls), à un point tel qu'on n'avait aucun sentiment de pareille dangerosité à aller manifester sous Sarkozy ! – nous l'aurons découvert avec le solférinisme. En réalité, c'est bien moins une affaire de personnes et d'étiquettes (elles n'ont plus aucun sens à ce degré d'indifférenciation) que de dynamique structurelle, la dynamique de l'obstination forcenée à administrer le néolibéralisme à des populations qui n'en veulent pas, et des caps que fait inmanquablement franchir cette obstination.

Comme une illustration supplémentaire de cette propension des médias à croire s'acquitter d'un devoir de rapporter sans en fait jamais rien montrer, on devrait se souvenir de cette étude d'un chercheur américain (3), reprise aussi platement que possible et sans aucun esprit de suite dans la presse française, s'appuyant sur le *World Values Survey* et l'*European Values Survey* pour établir ce paradoxe que les électeurs du centre, et non les « extrémistes » comme on l'aurait attendu (souhaité), sont les moins attachés aux principes de la démocratie. Ici, il faut sans doute en revenir à la catégorie d'extrême centre, proposée par Alain Deneault (4) pour dire comme il convient cette forme inaperçue de fanatisme qu'emporte le néolibéralisme, et être un peu plus au clair quant à la question de savoir qui sont les vrais radicalisés dans la société – ils sont au pouvoir.

C'est ainsi qu'émerge, à l'encontre de l'indigence médiatique du « nouveau monde », cette forme politique pour le coup inédite de l'*arc d'extrême droite*, précisément parce que tout pouvoir néolibéral appelle fonctionnellement son pôle interne d'extrême droite, si bien qu'il y a désormais de l'extrême droite partout dans le paysage des « partis de gouvernement », et non plus seulement dans le dépotoir FN où l'on aurait tant voulu qu'elle demeurât confinée. Décidément préposé à dire la vérité du régime, Gérard Collomb aura donné sa formulation la plus achevée à la compatibilité, voire à la convergence, du néolibéralisme et de l'extrême droite avec son propos sur « *les migrants qui font du benchmarking* » (5), aussi remarquable par le cap d'ignominie joyeusement franchi que par le caractère inédit de la synthèse qu'il opère. Alors fatalement, les débordements s'appellent l'un l'autre : au débordement de la contestation, qui n'a plus aucune autre solution que de déborder, répond le débordement de l'extrême droite interne : celle de Valls, de Collomb, de Macron – et ce malheureux Benalla n'a probablement pas idée de son personnage hégélien, du statut de « ruse de la raison » incarnée qui lui échoit aujourd'hui.

Un malheur n'arrivant jamais seul, l'affaire Benalla éclate à quelques jours de la marche pour Adama. Pour le syndicalisme poulaga qui s'escrime à jurer que « la police, ça n'est pas ça », la collision est terrible. On ne répétera jamais assez combien les marges de la société servent de terrain d'expérimentation aux pratiques de l'ordre vouées à s'appliquer par extensions successives à des fractions de plus en plus larges de la société. Ce que les médias laissent à l'état dispersé, poussière de faits divers sans conséquence et sans lien, bref sans aucune leçon générale, là encore rapportés sans être montrés, un événement comme le rassemblement de Beaumont le concentre de la plus effrayante des manières. Doublement effrayante en vérité, d'abord par le simple récit des meurtres, et de la manière dont les institutions, de concert, mentent pour les couvrir. Mais, plus fondamentalement, à faire découvrir la nature particulière de la violence d'État qui s'exerce ici, non pas d'après quelque fait de contestation, mais à raison de l'existence même, nue, des individus, constitués en indésirables ontologiques – et l'on peine à croire dans ces conditions qu'il y ait tant de résistance à vaincre pour en venir à la conclusion évidente d'un racisme institutionnel.

Il fallait entendre en tout cas, ce 21 juillet, les prises de parole de tous les proches des tués sans raison, sans droit, sans rien, oui, comme des chiens, mères, frères, sœurs, le cœur brisé, voix étranglée de sanglots au moment de prendre la parole, racontant des choses proprement hallucinantes, des choses qu'on ne peut pas croire, et pourtant qu'il faut croire : parce qu'elles sont vraies.

Alors désormais nous attendons. Nous attendons de voir s'il se trouve quelque média pour enfin *montrer* toutes ces choses, entendons : pour les montrer vraiment, c'est-à-dire autrement que comme une série d'articles factuels mais sans suite ni cohérence, par-là voués à l'oubli et l'absence d'aucun effet politique, quelque média pour connecter ce qui doit l'être, non pas donc en en restant au confortable FN, mais en dessinant enfin l'arc qui est maintenant sous nos yeux, l'arc qui emmène de Marine Épouvantail Le Pen à Valls, Collomb, Macron, qui fait le rapport entre la violence pluri-décennale dans les banlieues et celle plus récente dans la rue, ou contre les syndicalistes trop remuants, et ceci quitte, s'il le faut (on sent qu'il le faudra...), à demander aux journalistes-remparts-de-la-démocratie d'aller puiser dans leurs souvenirs d'enfance : « relie les points dans l'ordre des numéros et tu verras apparaître une figure ». Avertissons d'emblée ces âmes sensibles : ici on va voir apparaître une sale gueule.

En guise de complément

Un ami suggère de voir dans l'affaire Benalla une manifestation inattendue, mais finalement très cohérente, du managérialisme macronien : en quelque sorte l'organisation au sommet de l'État d'une start-up de la « répression agile » – hors institutions, hors règle, hors tout protocole formel, orientée par la seule « efficacité » –, et c'est une interprétation qui ne manque pas d'intérêt. Assez curieusement, on pourrait y voir aussi, et plus classiquement, une parfaite illustration de la souveraineté devenue folle, c'est-à-dire en fait se comprenant elle-même dans la pureté de son concept, comme puissance absolue et absolument déliée, n'ayant à répondre de rien à personne, faisant valoir l'arbitraire de sa volonté comme acte politique par construction licite, le pur « je veux » d'un pouvoir complètement désorbité.

Il se pourrait qu'il n'y ait pas à choisir entre les deux lectures, comme le suggère d'ailleurs le fait qu'il se soit trouvé des éditorialistes assez complaisants ou assez idiots pour donner, selon son souhait, du « Jupiter » au président de la start-up nation, conjonction en soi tétalogique, mais qui dit assez la compatibilité de l'absolutisme politique et de la soi-disant « modernité managériale ». Et le paradoxe de cet accollement contre-intuitif se résout complètement si l'on voit dans la revendication de l'« agilité » l'expression d'un désir du capital de jouir de latitudes indéfiniment étendues, d'y manœuvrer entièrement à sa guise – d'être lui aussi, dans son ordre, *souverain*. L'agilité, la souveraineté, deux

manières de dire, chacune dans leur domaine, le désir des puissances de s'exercer sans la moindre contrariété, sans la moindre force de rappel institutionnelle, la détestation de toute limitation.

Il a fallu trois décennies de transformation profonde des structures économiques pour que le capital acquière la possibilité objective de faire ce qu'il veut, et la certitude subjective de sa toute-puissance. D'une toute-puissance l'autre, en quelque sorte. Celle du capital en miroir de celle de l'État. Et en quel personnage mieux qu'en Macron, fondé de pouvoir du capital (6), devenu zinzin à se prendre pour un roi de France, ces deux formes de la souveraineté absolue pouvaient-elles mieux se rejoindre, fusionner même ? L'absolutisme politique donne alors la main à l'absolutisme économique, l'aide à mieux s'accomplir, lui ouvre la voie juridique à coups d'ordonnances, et dégage les oppositions en faisant donner les cogneurs « agiles » du cabinet privé.

Les « barragistes » ont vraiment bonne mine.

Frédéric Lordon

L'existence de notre journal ne peut pas uniquement dépendre du travail de la petite équipe qui le produit, aussi enthousiaste soit-elle. Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

(1) Jean-Paul Megret, secrétaire national du Syndicat indépendant des commissaires de police, entretien : « [Affaire Benalla : "Ce ne sont pas les barbouzes qui doivent assurer la sécurité de l'Élysée"](#) », *Le Monde*, 21 juillet 2018.

(2) Lire aussi Pierre Rimbart, « [Un barrage peut en cacher un autre](#) », *Le Monde diplomatique*, juin 2017.

(3) David Adler, « [Centrists are the most hostile to democracy, not extremists](#) », *New York Times*, 23 mai 2018.

(4) Alain Deneault, *Politiques de l'extrême centre*, Lux éditeur, 2017.

(5) Gérard Collomb, audition Sénat, 30 mai 2018.

(6) Lire, sur ce blog, « [Macron, le spasme du système](#) » et « [Le service de la classe](#) ».

Fake news, invectives : Macron attaque la presse avec les armes qu'il combattait

Par [Anthony Cortes](#) Publié le 27/07/2018 à 18:00

Confronté, avec l'affaire Benalla, à la plus grave crise de son début de quinquennat, Emmanuel Macron s'en prend frontalement aux médias, n'hésitant pas à utiliser des "fake news" pour la discréditer. Loin, très loin du candidat qui défendait le travail des journalistes durant l'affaire François Fillon...

Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! Depuis que les révélations se multiplient depuis une semaine dans les médias au sujet de son ex-chargé de mission Alexandre Benalla, Emmanuel Macron semble avoir remis au placard sa croisade contre les "[fake news](#)". Alors que le [projet de loi](#) censé lutter contre les "*campagnes de désinformation*" dans le but de "*protéger la vie démocratique*" est toujours examiné par les parlementaires, le président de la République s'est ainsi laissé aller à propager lui-même des informations fausses, pour ne pas dire délirantes, afin de discréditer le travail des médias.

Dès sa première déclaration, indirecte, sur l'affaire Benalla devant les députés de son camp mardi 24 juillet, c'est en effet son principal axe de défense : la presse, appâtée par le "*sang*" et les "*larmes*", enchaînerait les "*fadaïses*". En visite le lendemain à Bagnères-de-Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées, le chef de l'Etat affiche son agacement face aux journalistes : "*Vous avez dit, ces derniers jours, beaucoup de bêtises sur soi-disant des salaires, des avantages... Tout cela était faux !*".

A la Maison de l'Amérique latine avec sa majorité parlementaire, Emmanuel Macron avait détaillé ces mensonges dont il accuse la presse : "[Alexandre Benalla](#) n'a jamais détenu de codes nucléaires. Alexandre Benalla n'a jamais occupé de 300 m² à l'Alma. Alexandre Benalla n'a jamais gagné 10.000 euros. Alexandre Benalla, lui non plus, n'a jamais été mon amant". Ces "*choses qu'on a entendues*" et qu'il prête "*aux commentateurs, aux journalistes*", le président leur attribue un objectif : "*Salir le président, bousculer son pouvoir et, avec lui, nos institutions*". Une analyse dont ne rougirait pas un complotiste. Et pour la propager, Emmanuel Macron a usé d'une grosse ficelle : mêler de vraies révélations de presse à... de purs canulars circulant sur Internet.

Quand Macron propage deux "fake news"

Ainsi, dans sa litane de démentis, seules les questions du salaire et de l'appartement d'Alexandre Benalla correspondent à des informations de presse. Le traitement de son ex-chargé de mission a en effet été estimé dans un premier temps, le 20 juillet, à 10.000 euros par [Le Parisien](#). Mais dès le lendemain, le [Journal du dimanche](#) a donné un chiffre plus précis, 7.113 euros brut, qui sera également publié le mardi soir par le [Canard enchaîné](#). Jeudi, Alexandre Benalla confirmera en personne que cet ordre de grandeur était le bon, en révélant un salaire de 6.000 euros net. Quand il s'est adressé à son camp mardi soir, Emmanuel Macron savait donc parfaitement que le chiffre qui circulait désormais dans la presse était le bon, et n'était plus "*10.000 euros*".

Quant à l'appartement, le chef de l'Etat commet deux approximations : d'abord, la presse n'a jamais parlé d'un logement 300 m² mais de 200 m² : c'est précisément [L'Express](#) qui l'a fait, croyant savoir que le logement en question devait subir des travaux d'agrandissement qui le joindraient à l'appartement voisin, un point démenti par la présidence. Mais au passage, Emmanuel Macron oublie de dire que l'information selon laquelle l'Élysée a mis, après le 1^{er} mai, un logement à disposition d'Alexandre Benalla, est vraie ! L'intéressé l'a, là encore, lui-même confirmée, parlant de 80 m².

Les deux autres "*informations*" démenties par Emmanuel Macron sont en revanche de pures fantaisies. Les codes nucléaires ? Un canular du site parodique belge [Nordpresse](#). Les rumeurs sur une liaison avec son "*bodyguard*" ? Une capture d'écran d'un faux article du *Monde* devenu viral sur les réseaux sociaux. Là encore, le chef de l'Etat le sait parfaitement mais semble avoir repris la "*fake news*" en odeur de sainteté quand il s'agit de décrédibiliser le travail de la presse.

Un certain air de François Fillon...

Car cette presse, le président l'accuse cette semaine de tous les vices. Alors que c'est elle qui a révélé au public des agissements que l'Élysée cachait depuis plus de deux mois, il estime pourtant qu'elle "*ne cherche plus la vérité*". "*Je vois un pouvoir médiatique qui veut devenir un pouvoir judiciaire, qui a décidé qu'il n'y avait plus de présomption d'innocence dans la République*", ajoute-t-il face aux députés de [LREM](#).

Des propos qui rappellent étrangement la défense d'un certain... [François Fillon](#), pendant la campagne présidentielle de 2017. Souvenez-vous : bousculé par les révélations du *Canard enchaîné* sur les soupçons d'emploi fictif de son épouse, Pénélope, le candidat de la droite [s'empare contre les médias](#) à l'occasion d'un meeting le 9 février : "*Je suis la cible d'une attaque impitoyable, partielle, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et tout ceci pour des faits anciens, connus, légaux. Est-ce juste ? Est-ce équitable ? C'est à vous de répondre et non au tribunal médiatique*".

"On ne peut prétendre aux plus hautes fonctions de la République en considérant qu'on doit être un intouchable de la presse"

A l'époque, le candidat Macron s'était érigé en rempart contre le discours démagogique de son rival. "*Ce dont je suis sûr*", s'empresse-t-il ainsi de confier le lendemain à la presse, *c'est qu'on ne peut pas prétendre présider la France en étant contre tous les contre-pouvoirs*". Et de poursuivre : "*La justice de notre pays, les journalistes de notre pays construisent une relation*".

critique avec celles et ceux qui s'expriment chaque jour. On ne peut prétendre aux plus hautes fonctions de la République en considérant qu'on doit être un intouchable de la presse et qu'on est au-dessus de la justice, ça ce n'est pas possible".

Emmanuel Macron reprend son flambeau de la défense des médias à l'occasion d'un [meeting](#) à Angers, le 28 février. "Chaque jour, on débat de la légitimité des médias, en faisant siffler un contre-pouvoir nécessaire à la vie démocratique", déplore-t-il, revendiquant "cette volonté d'incarner la dignité de la vie publique au moment où, de manière indigne, tant et tant sont en train de menacer les contre-pouvoirs". Galvanisé par les applaudissements d'une salle debout, il s'écrie encore : "Nous sommes les garants de ce qu'est la France, parce que je protégerai les contre-pouvoirs !". Alors, que s'est-il passé depuis ? La fréquentation de Donald Trump aurait-elle déteint sur notre ancien champion de la liberté de la presse ?

L'affaire Benalla ou le crépuscule de la monarchie présidentielle

Publié le 24/07/2018 à 11:49 [Jack Dion](#) Directeur adjoint de la rédaction

Auteur du livre *Le mépris du peuple* (LLL).

Les membres du fan club d'Emmanuel Macron comptaient sur le Mondial de foot pour redresser la cote de popularité de leur idole, désespérément basse. Malheureusement pour eux, on est passé d'un effet Mbappé à un contre-effet Benalla. Cette phase de jeu n'était pas prévue par les communicants de l'Elysée. Ils se voyaient déjà nageant dans les eaux de la success story comme le couple présidentiel dans sa future piscine de Brégançon, sous la surveillance de leur ami Alexandre Benalla, l'homme par qui le scandale est arrivé.

Ne lui jetons pas trop la pierre, même si l'ancien fidèle de l'Elysée a des pratiques plus dignes d'un videur de boîte de nuit que d'un conseiller du Prince. En fait, son cas illustre à merveille la décrépitude d'une monarchie présidentielle héritée de la constitution de 1958, aggravée au fil des ans pour faire de l'hôte de l'Elysée un roitelet se jouant de toutes les structures qui permettent de distinguer la démocratie de l'oligarchie, quitte à laisser les rats envahir le navire.

Le hasard a voulu que le projet de réforme constitutionnelle soit la victime collatérale d'une affaire qui a mis le Parlement en ébullition. Son examen à l'Assemblée a été repoussé à septembre. Au vrai, le mieux serait de le renvoyer aux calendes grecques puisqu'il a pour but de renforcer une hyper présidentialisation qui est l'une des causes de l'imbroglio qui a transformé le palais de l'Elysée en bunker et le président en reclus.

Si l'affaire est aussi négligeable, pourquoi ce silence pesant de l'Elysée ?

L'éditorialiste du journal *Les Echos*, qui a pour Emmanuel Macron les yeux de Chimène pour Rodrigue, explique qu'il s'agit d'un « *scandale d'état* » pas d'un « *scandale d'état* ». Et pourquoi pas une histoire de clocher pendant qu'on y est ?

Si l'affaire est aussi négligeable, pourquoi ce silence pesant de l'Elysée ? Pourquoi cette soudaine précipitation à virer le sieur [Benalla](#) il y a quelques jours alors que le porte-parole de la Présidence, l'inégalable Bruno Roger-Petit, venait d'affirmer face caméra que tout était réglé depuis la connaissance des faits, début mai ? Pourquoi cette contre-vérité d'Etat alors que le gouvernement prétend légiférer pour lutter contre les « fake news » ? Pourquoi la charge médiatique des seconds couteaux de la Macronie destinée à mettre en scène un simple dysfonctionnement du cabinet de l'Elysée, comme s'il suffisait de couper une tête pour que tout rentre dans l'ordre ?

Les auditions de Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, et de Michel Delpuech, préfet de police de Paris, auditionnés par la commission des Lois de l'Assemblée nationale, ont permis de vérifier l'ampleur du mal que révèle cette accablante histoire. Si ce n'est pas le Watergate à la française annoncé par Jean-Luc Mélenchon, l'affaire en dit long sur les mœurs d'un pouvoir monarchique qui a conduit à ce que le préfet de police appelle, sans sourciller, des « dérives individuelles inacceptables, condamnables, sur fond de copinage malsain ».

On est loin des envolées lyriques sur la rupture avec l'ancien monde

On est loin de la République « exemplaire » promise par le candidat Macron du temps de sa superbe. On est loin des envolées lyriques sur la rupture avec l'ancien monde. En lieu et place du « nouveau monde » promis, on se retrouve avec des barbouzes d'Etat, des faux flics véreux, des petits frappeurs qui se nourrissent sur la bête, à l'insu de toutes les règles de l'Etat de droit, couverts par l'onction de la Cour.

Nombre de citoyens ont voté pour Emmanuel Macron, non par adhésion à son programme, mais pour barrer la route à Marine Le Pen. Aujourd'hui, ils découvrent avec étonnement (le mot est faible) que des nervis d'opérette, qui n'ont rien à envier aux gros bras d'extrême droite, ont pris place dans l'entourage présidentiel. Ils ont pu y creuser leur trou en raison des failles initiales d'un système politique en voie de déliquescence. Ils ont également profité du parcours atypique d'un Président atypique qui a fait main basse sur l'Elysée à la manière d'un trader ayant réalisé une OPA sur un groupe privé.

Il est symbolique qu'Emmanuel Macron parle de la France comme d'une « start-up nation », à l'instar d'une entreprise cotée en Bourse. Il en a pris la tête avec son commando, ses hommes de confiance, ses janissaires et ses gros bras, dont Alexandre Benalla et sa bande, dignes d'une série consacrée aux voyous de la République. Aucun obstacle, aucun contre-pouvoir n'a pu stopper cette machine à privatiser l'Etat au profit d'une caste où se croisent dirigeants politiques, hommes d'affaires, gros actionnaires et petits serveurs.

On voudrait illustrer le fossé séparant ceux d'en haut de ceux d'en bas que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Nul ne pourrait imaginer meilleur scénario pour convaincre le citoyen ordinaire que les politiques sont tous pourris, à commencer par les premiers de cordée qui ont escaladé la montagne de l'Elysée par la face de l'espoir déçu.

Affaire Benalla : quand le leadership déraile, les réformes en pâtissent

[CHARLES-HENRI BESSEYRE D. H.](#) / Professeur Émérite HEC Paris et Consultant Le 24/07 à 10:07

LE CERCLE/POINT DE VUE - L'affaire Benalla est une parfaite illustration de ce que les chercheurs en management appellent un "déroulement du leadership", un incident tel qu'il porte préjudice aux transformations nécessaires du pays.

[L'affaire Benalla](#), celle de cet "agent de sécurité" de l'Elysée qui a largement outrepassé ses prérogatives lors d'une manifestation le 1er mai 2018, est une illustration parfaite de ce que les chercheurs en management appellent le "leadership derailment" (déroulement du leadership).

Comment admettre en effet que le Président Macron, sans doute parfaitement informé par son chef de cabinet dès le 2 mai du comportement inadmissible de son collaborateur, ait pu attendre deux mois et demi pour prendre enfin la seule décision qui s'imposait : celle de mettre fin à ses services et éventuellement de le faire poursuivre en justice ?

Un leadership ébranlé

Quand un Président se fait élire, entre autres promesses, sur un renouveau des modes de gouvernance de l'Etat avec notamment plus de transparence dans les décisions, on ne peut être que perplexe lorsqu'on observe la communication pitoyable du porte-parole de l'Elysée lorsqu'il déclare le 19 juillet que la mise à pied de 15 jours d'Alexandre Benalla est sans doute la sanction "[la plus grave jamais prononcée contre un chargé de mission](#)" à l'Elysée.

Cette situation révèle en fait ce qui constitue la caractéristique essentielle d'un cas de déraillement d'un leadership qui se veut exemplaire à savoir l'absence de prise de conscience de la part du leader de la conséquence de ses actes ou, à l'inverse, la volonté de dissimuler une situation qui pourrait nuire fortement à son image. Que cette affaire relève de la première caractéristique ou de la seconde, elle constitue néanmoins un signe préoccupant sur la solidité du leadership à la tête de l'État.

Deux questions se posent en effet quand on cherche à évaluer cette solidité dans ces circonstances : comment se fait-il que personne, dans sa garde rapprochée, n'ait informé le chef de l'État des risques sérieux que cette affaire risquait de faire courir à sa réputation de leader volontaire et intègre ? Ou, s'il était pleinement informé de ces risques potentiels, pourquoi n'a-t-il pas pris la seule décision qui s'imposait après vérification des faits reprochés : celle de le licencier ?

[Les dernières informations du 20 juillet](#) (appartement de fonction octroyé le 9 juillet quai Branly, une voiture de fonction – une Talisman – haut de gamme de Renault, et un salaire mensuel de 10 000 €), si elles s'avèrent exactes, laissent planer de sérieux doutes sur la capacité du leader à faire preuve de discernement, un autre signe du déraillement...

Cette situation est d'autant plus dommageable pour l'image d'Emmanuel Macron que son élection a été permise largement par une volonté de rupture, incarnée par la création d'un nouveau mouvement politique, avec des pratiques antérieures de la vie politique et de gouvernance de l'État.

Or, cette affaire symbolise un retour brutal à des pratiques que l'on croyait disparues depuis la dernière élection présidentielle : négation de la réalité, manque de transparence, favoritisme... La question centrale qui se pose aujourd'hui est celle de l'exemplarité de l'équipe dirigeante, à commencer par celle du leader, dont l'une des missions les plus importantes est d'engager le pays tout entier dans des transformations importantes et nécessaires.

Les conditions ne sont plus réunies pour mener des réformes

Comme le soulignent tous les chercheurs et spécialistes du changement dans les organisations, deux des conditions nécessaires (mais pas suffisantes), pour que le changement puisse réussir et créer de la confiance, sont précisément l'exemplarité et la cohérence entre discours et actes du leader et de l'équipe dirigeante.

Dans cette affaire, la preuve est malheureusement faite que ni l'exemplarité ni la cohérence entre discours et actes ne sont au rendez-vous.

Comment, dans ces conditions, désirer pouvoir engager des réformes importantes quand la confiance, mesurée très imparfaitement par la cote de popularité, baisse si dangereusement ?

On ne peut qu'espérer que le chef de l'État puisse retrouver des ressources dans la capacité de la résilience, dont il a fait preuve dans le passé, pour tourner rapidement cette page malheureuse qui contraste étonnamment avec celle caractérisée par l'esprit qui a régné une semaine avant avec le faste de la fête nationale du 14 juillet et surtout la [victoire des Bleus](#) à Moscou le 15 juillet, image magnifique d'une [France qui se retrouve unie](#) !

Charles-Henri Besseyre des Horts est professeur émérite à HEC Paris